

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 SEPTEMBRE 2022

Tenue sous la présidence de M. MESSERLI

<b>Présent-e-s :</b>	Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale
		M.	A. BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	S. EMPEYTA	Conseiller municipal
		M.	P.-Y. FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
		M.	K. KOEV	Conseiller municipal
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.-P. LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J. LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	A. LOCHER	Conseiller municipal
		M.	W. LOCHER	Conseiller municipal
		M.	D. MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
		M.	L. SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	T. ULMANN	Conseiller municipal
		M.	O. URFER	Conseiller municipal
		M.	M. WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
		M.	F. GROSS	Conseiller administratif
		M.	J.-M. KARR	Conseiller administratif
		M.	N. BLAGOJEVIC	Secrétaire général
		M.	M. FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
<b>Excusé-e-s :</b>	Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale

**Procès-verbal :**

**Public :** 1 personne

## ORDRE DU JOUR

Prestation de serment de M. Kaloyan KOEV.

1. Désignation des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Présentation du budget 2023.
7. Propositions du Conseil administratif :
  - 7.1 Acquisition de la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne sur la commune de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'601'000.- TTC).
  - 7.2 Mise en séparatif du collecteur privé situé sous le chemin de Challendin : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'225'000.- TTC).
8. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 20h00 par M. Messerli (ci-après le Président) qui souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse Mme Montfort et Mme Mathez-Roguet.

*Prestation de serment de M. Kaloyan KOEV.*

Le Président annonce qu'à la suite de la démission de M. Cyrille Dacorogna, M. Kaloyan Koev est appelé à remplacer le conseiller municipal sortant en qualité de vient-ensuite sur la liste « Parti Libéral Radical – Chêne-Bougeries ».

En effet, l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques fixe que « en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

Vu le courrier du service des votations et élections (CHA – SVE) du 9 août 2022 indiquant que M. Kaloyan Koev accepte la fonction de conseiller municipal,

conformément à l'article 8, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

M. Dominique Messerli, Président du Conseil municipal, prie M. Kaloyan Koev de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

[M. Kaloyan Koev se lève]

[L'assemblée se lève]

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir  
consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Koev : « Je le promets ».

[Applaudissements]

Le Président demande à M. Koev s'il souhaite dire quelques mots.

M. Koev : « *Je suis véritablement honoré d'être parmi vous ce soir et de rejoindre le Conseil municipal de Chêne-Bougeries. C'est la première fois que je siégerai au sein d'un Conseil municipal et la première fois que je suis élu. Je fais partie du PLR, donc j'ai une sensibilité plutôt de droite, mais je ne suis absolument pas partisan des clivages politiques, d'autant plus quand il s'agit de l'intérêt collectif au sein d'une commune. J'aime les idées pour leur bien-fondé et pour leur perspective, non pas pour leur couleur de parti. Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous tous. Je m'excuse déjà par avance des questions que je voudrai sans doute vous poser en lien avec la marche des affaires du Conseil municipal et la mise à jour qui sera nécessaire vu mon arrivée en cours de législature. J'espère que nous allons accomplir de très belles choses ensemble pour la communauté.*

*Merci beaucoup »*

[Applaudissements]

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le Président souhaitait reprendre les quelques mots qu'il a dits lors du Conseil municipal de juin. En effet, lors dudit Conseil, plusieurs parmi les conseillers étaient absents et il aimerait revenir sur ce petit message.

Le Président avait précisé deux ou trois points qui, pour lui, étaient importants pour le bon fonctionnement des séances. Tout n'a pas été bien reçu ou bien compris, raison pour laquelle il revient sur ces questions. Il y a celle du respect dans les débats qui ne pose pas de problème. Le Président avait également parlé de la durée des interventions, et d'éviter ainsi les redondances. De manière très cordiale, on lui a fait remarquer qu'il risquait de mettre des difficultés au débat démocratique en étant un peu rivé sur la montre. Que ce soit bien clair, le souci du Président n'est pas de finir à 22h00 pour rentrer moins tard à la maison, mais bien d'être le plus efficace possible. Le Président le réitère, et ceci, par expérience de la troisième législature, les séances dans lesquelles on répète les arguments et que celles-ci s'allongent sans véritable raison valable sont contreproductives, d'une part, et elles sont également assez fatigantes du point de vue nerveux. Le Président espère que sa clarification est bien entendue.

Dernier point, le Président rappelle que cette salle a une mauvaise acoustique d'autant plus que certains conseillers, dont lui-même, ont une audition qui n'est pas excellente.

Le Président remercie, en cas d'intervention, de parler suffisamment fort et de la manière la plus intelligible possible, de façon à être bien compris. C'est aussi plus agréable pour la procès-verbaliste.

### **1. Désignation des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.**

Le Président soumet la candidature de M. Samuel François David, proposée par les PDC/Vert'libéraux.

M. Wuarin souligne que M. David, à la lecture de son curriculum vitae, a une formation juridique qui sera sans doute à même de répondre aux questions et enjeux qui seront traitées dans ce Conseil de fondation et il enjoint tout un chacun à accepter sa candidature.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

- \* Par 20 voix pour et 3 abstentions, la candidature de M. Samuel François David est acceptée.**

Le Président reprend la candidature de M. Patrick Peyrot, présentée par le groupe PLR, déjà soumise lors de la dernière séance du Conseil. Il ouvre la discussion.

M. Le Guern rappelle que l'usage veut que les élections des membres des commissions et délégations du Conseil municipal par les groupes respectifs soient votées à l'unanimité par ledit Conseil, ceci en considérant que c'est la prérogative de chaque groupe de proposer des candidats aptes à remplir la fonction qui leur sera attribuée. C'est pourquoi les Verts de Chêne-Bougeries ont voté à l'unanimité, lors de la dernière séance de Conseil municipal, la candidature de M. Ulmann proposée par le PLR et aujourd'hui il en a fait de même pour l'élection de

M. David proposée par le groupe PDC/Vert'libéraux. Le groupe des Verts a été profondément choqué par la rupture d'unanimité qui est apparue lors de la séance précédente et qui s'est confirmée encore lors de celle-ci pour l'élection de la candidate du groupe Alternatives. Pour le groupe des Verts, il n'y a qu'un seul motif qui justifie le refus d'une candidature, c'est lorsqu'il y a une suspicion de conflit d'intérêt. Or, c'est précisément le cas avec la candidature de M. Peyrot. Lorsque son nom a été avancé, le groupe des Verts a déjà demandé au PLR de revenir sur cette proposition, avant le Conseil municipal de juin. Il a fait de même en séance, en mentionnant que cette candidature n'était pas opportune considérant les liens professionnels de ce candidat avec la régie Naef et ses liens familiaux qui, par nature, sont permanents avec des membres du Conseil d'administration de cette régie. Or, la régie Naef a la gestion de l'intégralité du parc immobilier de la Fondation, la plupart des décisions opérationnelles qui sont prises au sein de la Fondation concernent la régie Naef, le risque de conflit d'intérêt serait donc permanent.

Le groupe des Verts ne doute absolument pas des compétences et des capacités de M. Peyrot pour le poste, bien au contraire, mais tant que la régie Naef aura la charge de la gestion du parc de la Fondation, il ne lui sera pas possible d'apporter ses suffrages à cette candidature.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- \* Par 12 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, la candidature de M. Peyrot est acceptée.**

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

M. Locher annonce qu'il convient de corriger au folio 7670 « M. Locher est quelque peu étonné que son préopinant n'est » en « que son préopinant **n'ait** » puis d'ajouter dans le même paragraphe (mis en évidence en gras) « Pour préserver le patrimoine, la commune se retrouve à **ne pas** effectuer des améliorations au niveau de l'isolation ».

Mme Lambert aimerait remplacer au folio 7652 « Mme Lambert considère que la façon de procéder est distraite » par « la façon de procéder n'est pas correcte » puis de mettre au folio 7673 (mis en évidence en gras) « Mme Lambert rapporte ensuite qu'elle a eu des échanges **sur un autre sujet** avec l'administration et M. Gross. Un habitant est venu auprès de Mme Lambert pour savoir ce qu'il en était pour les subventions qui pourraient être allouées **pour les abonnements jeunes auprès des TPG** ». En ce qui concerne le folio 7655, Mme Lambert se pose une question de principe pour les questions écrites car l'art. 41 al. 4 du règlement du Conseil municipal dispose que « Le texte de la question et celui de la réponse sont annexés au procès-verbal ». Mme Lambert souhaite s'assurer que les questions seront bien en annexe au procès-verbal ou dans le corps du texte.

Mme Sommer demande de corriger au folio 7670 (mis en évidence en gras) « Mme Sommer déclare qu'elle habite à la Gradelle depuis 1978. Elle ne connaît aucun habitant de **Beumelon** qui était satisfait des lieux. Les habitants se plaignaient de la petitesse des chambres, du manque d'insonorisation et du chauffage. Mme Sommer pense comme M. Locher que les habitants sont satisfaits d'habiter à Beumelon **pour des questions de loyer très modéré** ».

M. Locher note au folio 7646 que M. Urfer n'est pas « vice-Président de la commission des Finances et Contrôle de gestion » mais « **Président remplaçant** à la commission des Finances et Contrôle de gestion ». Enfin, il relève au dernier paragraphe du folio 7670 qu'il manque un espace entre « contredit » et « Monsieur ».

**\* Le procès-verbal est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions.**

*[Arrivée de M. Ulmann]*

## 3. Communications du Bureau.

À part les affiches des trois collègues arrêtés dans le train par des cowboys lors du dernier voyage du Conseil municipal, affiches qui ont été renvoyées par l'association des trains à vapeur des Franches-Montagnes, le Président poursuit cette petite note d'humour par les communications ci-après :

Courriel de M. Sébastien Empeyta et de Mme Aoife Ryan dont il donne lecture selon leur demande :

*Chers membres du Bureau du Conseil municipal,*

*Dans la suite de nos récents échanges, nous vous demandons, par la présente, au Bureau du Conseil municipal de prendre position officiellement d'ici la séance du 15 septembre sur le statut et la participation aux commissions du Conseil municipal de deux conseillers*

*municipaux élus, membres d'un parti politique représenté au Conseil municipal et au Grand Conseil formant groupe politique au sein du Conseil municipal sans pour autant à cette date que ces deux conseillers élus soient membres officiels de ce groupe.*

*Nous prions également le Bureau de donner lecture de notre demande officielle au prochain Conseil municipal et de la réponse qui sera y donnée.*

*Dans l'attente de vous retrouver [...]*

Le Président annonce que la réponse sera donnée à la suite de ses communications.

Ensuite, le Président adresse ses félicitations à M. William Locher pour son mariage cet été. Il a choisi de prendre le nom de son épouse, Locher. Il y a donc dans ce Conseil deux conseillers portant le même nom, Antoine Locher et William Locher

À la suite de la démission de M. Dacorogna, le Président annonce quelques changements au sein des commissions pour le PLR.

M. Antoine Locher remplace M. Dacorogna à la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Kaloyan Koev remplace M. William Locher en commission Culture.

À la suite de la démission de Mme Ryan et de M. Empeyta des Verts de Chêne-Bougeries, il y a également quelques remaniements dans les commissions pour le groupe des Verts :

M. Anthony Bauduccio et M. Messerli siégeront en commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Jean Le Guern siégera en commission Bâtiments et Infrastructures.

Mme Anne Monfort rejoint la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles.

Mme Ryan et M. Empeyta deviennent indépendants.

Le Président informe que les références par rapport à la situation des indépendants se trouvent, d'une part, à l'art. 84 du règlement du Conseil municipal dont le Président donnera lecture.

Il passera ensuite la parole au secrétaire général qui apportera des précisions.

#### *Art. 84 Indépendants*

*« Les membres du Conseil municipal qui quittent leur groupe ou qui en sont exclus et qui n'ont pas rejoint un autre groupe deviennent indépendants. Ils peuvent assister aux séances de commission en tant qu'auditeurs, sans droit de vote, ni jeton de présence. Ils sont remplacés au sein de la commission par des membres du groupe auquel ils appartenaient »* d'où les changements qui viennent d'être annoncés.

Le Président cède ensuite la parole à M. Blagojevic.

M. Blagojevic indique que par souci de clarification, un avis externe a été demandé pour être bien certain de l'interprétation. Il commence par la démission d'un groupe en cours de législature.

Le membre du Conseil municipal qui quitte son groupe pour en rejoindre un autre peut siéger sur un siège du groupe qu'il a rejoint au sein de l'une ou l'autre des commissions du Conseil municipal. Son ancien groupe et son nouveau groupe peuvent réorganiser leurs représentations respectives au sein des commissions concernées, mais ceci sans modification du nombre de sièges qui a été attribué à chacun des groupes en début de législature lors de l'installation du Conseil municipal.

Si le membre du Conseil municipal ne rejoint pas l'un ou l'autre des groupes prévus au sein du Conseil municipal, il pourra toutefois participer aux séances des commissions comme auditeur, sans droit de vote ni jeton de présence. Ce cas a été expressément prévu par l'art. 78 du règlement du Conseil municipal. Il appartiendra à son ancien parti de faire siéger l'un de ses membres à sa place, au sein de l'une ou l'autre des commissions dont il était titulaire avec toutes les prérogatives qui sont attachées à ce siège en commission.

En ce qui concerne le rôle de l'auditeur, selon le dictionnaire, il s'agit d'une personne qui écoute. Une personne qui écoute n'est pas un acteur du débat, mais une personne qui adopte un rôle passif en écoutant. Il convient également de relever que l'art. 84 du règlement du Conseil municipal, indique que les membres du Conseil devenus indépendants peuvent assister aux séances et non pas participer. Cela doit signifier que le membre du Conseil indépendant peut assister à la séance pour s'informer sans y participer en prenant la parole et naturellement, sans voter.

Un autre angle d'analyse permet d'aboutir à la même conclusion de facto. Un membre du Conseil municipal indépendant peut assister aux séances de toutes les commissions dès qu'il quitte son groupe. Il serait envisageable, s'il pouvait participer librement au débat au sein de chacune des commissions, qu'il finisse par tenir un rôle prépondérant. Autoriser le membre du Conseil municipal indépendant à assister aux séances ne saurait avoir que pour but de continuer à s'informer et non pas de continuer à participer à la formation de la volonté de la commission en s'exprimant et en influençant le débat, comme s'il n'avait pas quitté son groupe, et en restant ainsi à titre surnuméraire et individuel au sein de la commission. Si la terminologie du terme auditeur ne devait pas être assez claire, le texte du règlement ne pourrait pas être compris dans un autre sens.

Le Président espère avoir répondu ainsi à la demande de M. Empeyta et de Mme Ryan. Ils peuvent s'exprimer dans les questions orales s'ils le souhaitent.

Le Président rapporte un autre point discuté par le Bureau, à savoir la demande au Conseil administratif et cette dernière sera confirmée par écrit, qu'autant que faire se peut, les explications liées à un point de l'ordre du jour des commissions devraient être jointes à la convocation des commissions.

Le Président se réfère ensuite à l'annexe à l'ordre du jour concernant les bureaux de vote. Il convient de vérifier, confirmer ou indiquer de nouvelles personnes au cas où il y aurait des changements.

Le Président demande que les chefs de groupe récoltent les informations, confirment ou infirment les personnes qui sont actuellement en poste. Que les indépendants s'adressent directement à lui puisque Mme Ryan devait être vice-Présidente à Chêne-Bougeries. Les chefs de groupe transmettront les informations à Mme Bolognino qui gère ce dossier.

M. Favarger se rappelle que par le passé, il y avait une limite d'âge pour ce genre de poste. Qu'en est-il maintenant ?

Le Président ne peut pas répondre, cela étant à vérifier.

Le Président annonce que le repas du Conseil est fixé au mardi 29 novembre.

Enfin, le Président annonce une motion déposée par le groupe Alternatives, laquelle sera traitée au point 8 de l'ordre du jour.

#### **4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.**

M. Wuarin informe que la commission Bâtiments et Infrastructures s'est réunie le 29 août où elle a eu droit à une présentation par MM. Boichat et Marcé, représentants des SIG, des appels d'offres regroupés pour les panneaux solaires et pompes à chaleur destinés aux habitants de la commune, dans l'idée que la commune mandate un bureau d'ingénieurs qui accompagnera les propriétaires de villas et de PPE dans leurs projets. Ceci a permis, semblerait-il, dans d'autres communes, d'accélérer le rythme du développement du solaire photovoltaïque dont on s'en réjouit. Ensuite, la commission a traité les deux sujets soumis au vote aujourd'hui, à savoir l'acquisition de la parcelle n° 1456 (la parcelle de la Poste) qui a été préavisée favorablement, à l'unanimité, et les travaux de mise en séparatif du collecteur de Challendin préavisés favorablement, à l'unanimité également.

M. Ulmann signale que la commission des Finances et Contrôle de gestion s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre, mais qu'auparavant, M. Le Guern a rencontré avec lui-même, pendant l'été, M. le Conseiller administratif Gross et M. Teles, un des comptables externes de la commune. Ils ont travaillé sur la préparation d'un modèle de plan d'investissement qui va être utilisé comme outil afin de faire de la planification d'investissement pour la commune lors des préparations de budgets. C'est un outil important qui correspond notamment à une interrogation sur le niveau d'investissements de la commune. Les investissements sont un moyen majeur pour prendre des décisions sur l'avenir, en utilisant les ressources de la commune. En effet, le budget est plus ou moins connu d'avance, puisque la plupart des dépenses sont contraintes et obligées. C'est dans le cadre des investissements qu'ils ont le plus de liberté pour travailler au développement de la commune. Ils ont réussi à former un nouvel outil qui semble intéressant, mais bien que le travail suive son cours, l'avancement reste lent. M. Ulmann regrette le fait qu'ils n'aient pas cet outil pour préparer le prochain budget. La prochaine étape est de donner cet outil à la commission Finances et Contrôle de gestion ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal afin qu'ils puissent se l'approprier. Grâce à cela ils pourront faire des simulations et des projections sur l'avenir.

Le deuxième point qui a été évoqué le 1<sup>er</sup> septembre par la commission des Finances et Contrôle de gestion, est une présentation très intéressante effectuée par deux fonctionnaires du Département des finances qui leur ont parlé de la péréquation. Ils leur ont expliqué quels seraient éventuellement les effets en matière de péréquation d'une augmentation brutale et soudaine de leur recette, car effectivement ils ont le bonheur d'avoir quelques nouveaux



contribuables ou des contribuables déjà présents qui vont faire augmenter ou exploser les revenus de la commune. Le problème est que, si par population constante ils ont une augmentation subite des recettes, survient un problème de péréquation. De ce fait, ils devront participer davantage aux sommes versées dans le cadre de la péréquation. Pour expliciter, la commune étant considérée comme ayant déjà un haut niveau de production fiscale, ils ne vont pas être péjorés beaucoup, parce qu'ils ont plus de revenus en matière de péréquation sur deux piliers, qui sont la répartition du centime entre les communes de domicile et de travail pour les personnes physiques ou et les personnes morales. Proportionnellement, il n'y aura pas d'augmentation de la péréquation.

En revanche, sa participation au fonds intercommunal d'investissement (FIDU) sera certainement plus importante. La difficulté réside dans l'anticipation et le calcul du montant de l'augmentation, compte tenu de l'augmentation des recettes. Pour dire simplement, le montant va dépendre de l'âge du capitaine. En revanche le capitaine va avoir son anniversaire à peu près au mois de mars, avril de l'année prochaine. En mars-avril 2023, ils auront une idée plus claire de cette participation au fonds intercommunal. Ils ne vont pas rester très longtemps dans l'incertitude. Cela ne leur permettra pas de calibrer exactement le montant de la péréquation dans le prochain budget, mais ils savent au moins qu'ils auront des recettes supplémentaires relativement importantes à disposition dans le cadre du prochain budget. Voilà les sujets dont voulait entretenir M. Ulmann pour la commission Finances et Contrôle de gestion.

Mme Bauduccio, pour la commission ad hoc Mobilité, informe que cette dernière s'est réunie le 13 septembre. Au cours de cette dernière, elle a reçu la police municipale, représentée par le sergent Stéphane Vullioud en présence de Mme le maire, Mme Garcia Bedetti et de M. le Conseiller administratif délégué, M. Jean-Michel Karr. La commission voulait connaître, après avoir vu les statistiques, si des accidents graves étaient survenus sur la Voie verte. À sa connaissance, le Sergent peut témoigner de petites chutes, mais rien de très grave. Concernant les croisements, les cyclistes ne voulant pas poser le pied à terre. L'OCT et Pro Vélo sont défavorables à des poses de barrières, comme sur la Voie verte à Gaillard et Ambilly. Il semble qu'au croisement avec, par exemple le chemin De-La-Montagne, les automobilistes cèdent la priorité aux vélos. Les trottinettes qui vont au-dessus de 20km/h n'ont pas le droit de circuler sur le domaine public. Les véhicules électriques à 2 roues faisant plus de 500 watts sont considérés comme des motocycles et sont autorisés à circuler sur la Voie verte, à la condition expresse que l'assistance électrique soit atteinte. Dès qu'ils sont sous assistance électrique, ils n'ont plus le droit de circuler. Il ressort de la discussion qu'il faut une éducation et une formation. Il est demandé à Mme le Maire et à M. le Conseiller administratif délégué de voir ce qui peut être fait avec les deux autres communes chénoises lors de la prochaine séance des exécutifs. Concernant la circulation sur Jean-Jacques Rigaud, celle-ci a été mise temporairement à 30 km/h de jour comme de nuit, selon l'arrêté du 14 juillet 2022.

Mme Wyss prend la parole pour la commission Nature Environnement et Biodiversité qui s'est réunie le 30 août. Elle résume le projet « + 1'000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries ». Il y aura bientôt l'apparition de micros-forêts appelées aussi forêts de miyawaki. Il y en a déjà deux qui ont été implantées à Genève. Ce sont de petites forêts, mais très denses. Par exemple, celle qui serait du côté de la place Colonel-Audéoud aurait 900 plants forestiers et un autre emplacement est prévu à Mirany avec 300 plants forestiers. Il y aurait encore trois autres emplacements qui seraient prévus par la suite. Il s'agit de trois arbres par mètre carré, ce qui explique cette densité. Ce sont de petits écosystèmes forestiers dédiés aux milieux

urbains/périurbains qui ont un effet de climatisation naturelle, de filtre à particules fines et de capteurs de gaz carboniques CO2 en même temps. De plus, cela sert d'habitat à la petite faune et à la flore.

Mme Wyss poursuit avec l'interrogation sur l'ouverture du parc de la Bessonnette, laquelle devait être faite au courant de l'été et qui n'a pas pu se faire en raison des problématiques d'accès dans le bas de la parcelle. Ceci devrait être arrangé relativement bientôt. En revanche, cela pose le problème de l'ouverture en amont avec le portail principal qui est ouvert jour et nuit. En effet, l'accès au domaine est libre et la présence de deux manifestations tardives et bruyantes ont eu lieu au courant du mois d'août. Mme Wyss rajoute la problématique d'accessibilité de la police municipale. Elle a récemment essayé de les atteindre, mais elle est tombée sur un disque automatique, ce qui l'a empêché d'avoir un renseignement.

Pour revenir à la Bessonnette, la demande pour que le portail soit fermé a été faite, mais dès lors rien n'a été encore réalisé.

Pour terminer, deux petites informations. Premièrement, le Sentier nature va s'enrichir très prochainement de cinq nouveaux panneaux qui vont venir l'agrandir. Ces panneaux sont réalisés en collaboration avec un EMS, le foyer du Vallon, le PasSage 41, la maison de la créativité, sur le thème des cinq sens. Deuxièmement, le potager pilote vit ses derniers mois après une très belle saison. Un potager nouveau sera bientôt proposé à la future association qui sera créée lors de l'assemblée générale constitutive du 11 novembre.

Le Président précise qu'à l'angle du parc de la Bessonnette, il y a un énorme cornouiller mâle dont les fruits sont extrêmement mûrs, et invite quiconque à s'y servir.

Mme Lambert informe, pour la commission Culture, qu'il n'y a pas eu de séance qui aurait pu se tenir le 12 septembre, mais la commission a été annulée d'entente avec la Conseillère administrative en charge. En revanche, les membres de la commission ont été convoqués le 7 septembre à l'assemblée générale extraordinaire de 3 Chêne Culture en vue de la dissolution de l'association. Faute de quorum nécessaire, tous les membres de l'association (dont les membres de Chêne-Bougeries) sont reconvoqués le 5 octobre 2022 à 18h30.

M. Schmid indique que la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles s'est réunie le 31 août 2022 en présence de Mme Garcia Bedetti, Maire. Il précise que la commission restera entièrement féminine par le remplacement de Mme Ryan par Mme Monfort. Il remercie au passage Mme Ryan pour son intervention. Lors de la réunion du 31 août 2022, la commission a discuté à nouveau des possibilités d'améliorer la qualité de l'accueil parascolaire dans les écoles. Par ailleurs la possibilité d'accorder des subventions aux familles qui ont des enfants en liste d'attente de places de crèche a été discutée afin de compenser quelque peu l'impossibilité pour la commune d'offrir suffisamment de places à toutes les familles qui le souhaiteraient.

## **5. Communications du Conseil administratif.**

Le Président passe la parole à Mme Marion Garcia Bedetti, Maire.

### **A. Culture**

#### Les événements à venir

Le projet « **Paysages sonores** » qui aurait dû prendre place dans notre commune au printemps dernier, a été reporté pour cause de maladie des responsables pédagogiques. Il sera mis en place dès la fin du mois de septembre. Pour rappel, ce projet « Land Art » est né d'une collaboration entre notre ville et les étudiants du Collège Claparède en classes d'options d'arts visuels, sous la responsabilité de leurs enseignants en arts visuels et en français. Un parcours sonore composé de 21 lieux à travers la commune, fera découvrir aux curieux, par le biais de QR code installés dans des lieux magiques et divers, une expérience artistique pour une approche transversale du paysage. Un tout-ménage sera envoyé prochainement à ce propos.

**Le vendredi 30 septembre, à 20h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, nous accueillerons le Trio Klimt venu de Paris, pour un concert intitulé « **Résonances de femmes** ». Avec Julie Sévilla-Fraysse au violoncelle, Lucile Podor au violon et Sonia Moshnyager à l'alto, ce programme composé par Julien Giraudet, liant des arrangements d'œuvres de Barbara, Nina Simone, Clara Schumann et Hildegarde de Bingen, saura certainement séduire les mélomanes.

**Le jeudi 6 octobre, à 18h30, nous vous convions à l'Espace Nouveau Vallon** pour le vernissage de l'exposition « **ça chauffe !** » en collaboration avec l'A-Musée. Cette exposition interactive a pour sujet les changements climatiques et leurs conséquences ; sujet d'actualité présenté de façon ludique et scientifique. Grâce à nos équipes d'animateurs, les élèves de notre commune et du Canton seront accueillis pour des visites scolaires, tous les jours du 7 au 23 octobre. Le public sera quant à lui reçu les mercredis, samedis et dimanches, de 15h à 18h.

Également le **jeudi 6 octobre, à 19h30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, venez explorer ce spectacle fantastique qui raconte l'Épopée humaine sous forme poétique, accompagné par des images et des parfums ! Présenté par Nathalie Manser, violoncelliste, et avec la participation des élèves de Cirquenêche, « **la Légende oubliée** » est un réel voyage au cœur des sens. À ne pas manquer cette expérience unique et inédite ! Une représentation scolaire aura également lieu l'après-midi même pour nos écoliers.

**Samedi 8 octobre, à 20h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, venez assister au magnifique concert « **Sous le soleil de minuit** », proposé par l'Orchestre de Lancy-Genève, avec Roberto Sawicki à la direction musicale et au violon, et les danseurs de l'Area Jeune Ballet. Les œuvres de Hugo Alfvén, Jean Sibelius et Edvard Grieg seront sublimées par les danseurs ; musique et danse à l'honneur !

À noter d'ores et déjà dans vos agendas, la cérémonie de remise du **Mérite Chênois 2022**, décerné à Madame et Monsieur Dolores et Orlando Blanco, pour leur engagement culturel, mettant en scène le travail d'artistes contemporains de renommée et de jeunes talents, notamment à travers la société Editart, **le mardi 18 octobre, à 18h30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

## **B. Jeunesse**

### Festival Deschênés

Après deux années d'interruption liées à la pandémie Covid-19, la 5<sup>ème</sup> édition du festival Deschênés, entièrement gratuit, s'est déroulée du 15 au 19 août 2022 dans le parc Stagni. Il a accueilli pas moins de 190 enfants par après-midi, encadrés par une équipe de 22 moniteurs.

Tout au long de la semaine, les enfants ont pu apprécier les différentes activités et animations mises en place, telles que : Parc aventure avec tyrolienne, trampolines, château gonflable, ateliers scientifiques MJSR, atelier graff, foot fléchettes, atelier de marionnettes, course aux trésors, activités sportives, jeux d'animation, Clown M. Cornichon, Bubble Show et de la Zumba réunissant chaque fin de journée tous les enfants.

Cette belle édition s'est terminée par un apéritif offert aux parents et enfants, en présence des Autorités et sponsors (SIG, BCGe, Protectas, Baciocchi, Transvoirie et la FASe pour son Fond « Alimentation & Mouvement) que nous remercions chaleureusement pour leur soutien financier.

Le questionnaire de satisfaction remis aux parents à l'issue du Festival nous a confirmé le succès de cet évènement avec un taux de 93% de parents « très satisfaits ». 96% des parents sondés ont par ailleurs souhaité que ce Festival soit reconduit.

Il est également important de souligner que la commune de Chêne-Bourg nous a exprimé sa volonté de se retirer du Festival dès l'année prochaine.

#### Glacier place Colonel-Audéoud

Durant les mois de juillet et août, vous n'êtes pas sans avoir vu une étrange roulotte sur la place Colonel-Audéoud. Cette roulotte, gracieusement prêtée par la commune d'Hermance, a été installée pour accueillir un glacier, avec comme objectif d'animer cette place et de mettre en valeurs les aires de pique-nique nouvellement installées.

En partenariat avec les Travailleurs sociaux hors murs, des jeunes en petit-job ont tenu ce glacier les mercredis, vendredis et samedis, autour d'animations organisées, telles que des tournois de pétanques et de yass, spectacles pour enfants, concert de musique cap-verdienne, bal musette et activités sportives en lien à la station BoxUp installée devant la salle communale.

### **C. Petite Enfance**

La commune compte actuellement 208 enfants sur sa liste d'attente.

- \* 21 enfants pour le jardin d'enfants et crèches ;
- \* 2 enfants uniquement pour le jardin d'enfants ;
- \* 185 enfants uniquement pour les crèches.

Le nombre d'enfants dans les institutions pour l'année scolaire 2022-2023 est le suivant :

- \* La Maternelle : 31 enfants
- \* Le Nouveau Prieuré : 81 enfants
- \* Rigaud : 44 enfants
- \* Le Petit Manège : 51 enfants

### **D. Cohésion sociale**

#### Bourse d'étude

Le Conseil administratif a adopté le règlement relatif à l'octroi des bourses destinées à favoriser l'accomplissement de séjours académiques ou de perfectionnement professionnel. Les demandes feront l'objet d'un examen et d'un préavis du service de la Cohésion sociale en vue d'une décision du Conseil administratif. Les statistiques seront régulièrement communiquées au Conseil municipal. Cette manière de procéder permet de respecter les dispositions en matière de traitement des données sensibles.

#### Label « Commune en santé » 2023-2026

La commune projette de reconduire les démarches en lien avec l'obtention du label « Commune en santé » pour 3 années supplémentaires.

#### Allocation de rentrée scolaire

La commune a versé l'allocation de rentrée scolaire destinée aux familles en situation de précarité suivies par l'Hospice général (par le biais du Fonds de bienfaisance de la Ville de Chêne-Bougeries).

#### Naturalisations

Pour ce qui concerne les naturalisations, la commune a traité durant les mois de juin, juillet et août 22 dossiers de naturalisation concernant 45 personnes.

- \* Juin : 3 dossiers de naturalisations – 14 personnes naturalisées
- \* Juillet : 3 dossiers de naturalisations – 4 personnes naturalisées
- \* Août : 16 dossiers de naturalisations – 27 personnes naturalisées

Le Président passe la parole à M. Florian Gross, Conseiller administratif.

### **A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal**

#### Extension de l'école de Chêne-Bougeries

L'appel d'offres a été lancé, après notamment une reprise approfondie des aspects énergétiques du dossier afin d'être conforme aux normes applicables. Comme dans tout le domaine de la construction, des surcoûts estimés aujourd'hui entre 30 et 40% sont à prévoir compte tenu de la situation globale actuelle. Les délais seront néanmoins tenus pour une ouverture des classes à la rentrée scolaire 2024-25.

#### Extension et rénovation de l'école du Belvédère

Le projet d'extension de l'école du Belvédère suit son cours de manière satisfaisante. Après réception de deux variantes d'implantation d'un pavillon provisoire pour accueillir les nouveaux élèves en attendant la fin du chantier, le Conseil administratif a validé ce jour le choix de la variante d'implantation d'un pavillon scolaire dans le préau existant de l'école du Belvédère plutôt qu'à côté du PasSage 41, ceci dans un souci de maintenir les élèves dans l'enceinte de l'école du Belvédère, tout en garantissant également la pérennité de l'installation du chapiteau de Cirquenêche.

### Restaurant scolaire de l'école de la Conches

Une étude est en cours pour remplacer, dans les meilleurs délais, le pavillon provisoire actuel qui ne répond plus aux besoins tant en termes de place que de qualité des infrastructures.

### Végétalisation des toitures

Deux projets sont initiés relativement à la végétalisation des toitures des bâtiments de la mairie et de la chaufferie. Ils seront réalisés en 2023, sous réserve du vote du budget par le Conseil municipal.

### Postulat « Stop au bout de scotch sur la baignoire trouée »

Comme indiqué oralement au moment du vote de ce postulat par votre Conseil lors de sa séance du 23 juin 2022, le mandat d'expertise pour la valorisation du secteur J.-J. Rigaud et Beaumelon commandée en mai 2022 aux bureaux Alios et Sioux immobilier sera livré à la fin du mois de septembre et sera présenté aux commissions concernées à l'automne.

## **B. Services extérieurs**

### Courts de tennis au collège Claparède

Les discussions avancent de manière satisfaisante. Une réunion se tiendra le 5 octobre 2022 avec les représentants du Canton afin de planifier les travaux à prévoir.

Concernant le court de tennis situé à la « Bessonnette », un crédit a été inscrit au projet de budget 2023 qui sera examiné prochainement par le Conseil municipal en vue de rénover la surface de jeu.

### Plantations au parc Stagni

Trois séquoias sempervirens ont été plantés ce mardi autour de la souche du pin noir d'Autriche. Ces arbres, d'une taille de 5 à 8 mètres, font l'objet d'un entretien attentif de la part du service des Parcs et Promenades. 7 Calocedrus et un platane orientalis viendront compléter ces plantations dans le courant de l'automne. Par ailleurs, une haie vive sera plantée le long de la barrière longeant la cour du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne et le parc sera légèrement agrandi côté route de Chêne avec un déplacement de la clôture actuelle à la hauteur des places de stationnement du 136 route de Chêne.

Le Président passe la parole à M. Jean- Michel Karr, Conseiller administratif.

## **A. Territoire – Patrimoine bâti – Village de Chêne-Bougeries**

### La Bessonnette

Les deux demandes préalables d'autorisation de construire portant sur la possibilité de bâtir des équipements publics sur le bas de la parcelle seront déposées prochainement. Il s'agit

exclusivement de confirmer ou départager les possibilités de bâtir avec gabarit, implantation, dévestitures, dans le respect des dégagements visuels sur le grand paysage depuis la maison de maître.

Concernant la résolution des questions liées aux accès actuellement existants non depuis le bas de la parcelle sur des parcelles privées sur lesquelles la commune n'a pas de maîtrise foncière, une rencontre avec les propriétaires concernées sera prochainement mise sur pied afin de discuter de la question de la fermeture des accès depuis les chemins privés.

### Village

#### *Chantier A :*

La Codha étant le nouveau propriétaire du sol des parcelles à l'arrière des 27 et 25 rue de Chêne-Bougeries, un projet de convention est en cours de discussion entre cette dernière et la commune. Elle vise à permettre la finalisation des travaux nécessaires à la bonne exécution du Chantier A : façades situées à l'arrière des numéros 23-25 et 27, mise en place des parois coupe-feu aux fenêtres, conformes à l'autorisation de construire, dépose d'une autorisation de démontage du grenier en bois pour faciliter les travaux relatifs à l'assainissement des murs des sous-sols, et réalisation des réseaux de ventilations et de drainage. À noter que grâce aux échanges constructifs et positifs avec la Codha, la commune a d'ores et déjà été autorisée à débiter certains des travaux précédemment cités.

À noter que les travaux concernant l'arcade des 21/23 rue de Chêne-Bougeries vont reprendre ce mois dans le but de pouvoir commercialiser cette dernière avant la fin de l'année.

Concernant le restaurant, le mandat est toujours en cours.

Enfin, tous les appartements devraient avoir trouvé preneur au 1<sup>er</sup> octobre.

#### *Chantier B+C :*

Le chantier avance de manière satisfaisante. L'intégralité des démolitions a pu être réalisée, et une partie des travaux de reprise en sous-œuvre a pu être effectuée.

En revanche, compte tenu notamment de certains imprévus, ainsi que des graves problèmes d'approvisionnement de matériaux subis par l'ensemble du domaine de la construction, des retards de livraison seront à prévoir. À titre d'illustration, la fourniture de fenêtres sur mesure en bois (avec tous les détails nécessaires du point de vue patrimonial) qui, il y a encore quinze jours nécessitait vingt-six semaines de délais en nécessite cinquante-deux aujourd'hui.

#### *Chantier E : « espace public » :*

Concernant plus précisément la planification de l'espace public, nous avons, lors de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité du 5 septembre, présenté plusieurs périmètres qui pourraient être étudiés dans le cadre d'un concours type SIA 142. Il a été convenu que le périmètre étudié couvrirait l'intégralité de l'espace intérieur du Village.

## **B. Biodiversité**

### Conférence Nature et Environnement

La conférence « Nature et Environnement » se tiendra le 21 septembre prochain à la salle communale. Seront présents lors de cette conférence le Directeur de la transition énergétique des SIG, ainsi que la Présidente de Pro Natura Genève et sa responsable Nature et Territoire. Le thème de cette conférence est : « La transition énergétique, entre cohérence et incohérence ».



## La Nuit et Belle

L'édition 2022 de cet évènement, qui vise à sensibiliser sur l'impact global de la pollution lumineuse et à faire redécouvrir la beauté du ciel de nuit, se déroulera le vendredi 23 septembre dans les parcs Sismondi et Stagni. À cette occasion, la commune organisera de petits évènements, tels que, la peinture (sans solvants, bien sûr) de nichoirs à chauve-souris avec les enfants, une conférence de Dark Sky Switzerland, ainsi que la possibilité d'observer le ciel confortablement installé dans des transats aux couleurs de Chêne-Bougeries.

## Programme « + 1'000 arbres à Chêne-Bougeries »

Le volet parcelles privées du programme « + 1'000 arbres à Chêne-Bougeries » a été lancé officiellement lundi 12 septembre. Il vise à compléter, sur des terrains privés, les 80 arbres et grands arbustes déjà plantés dans les espaces publics de la commune. Le jour même, la commune a reçu 50 demandes de participation aux programmes via le formulaire numérique disponible sur le site Internet.

L'objectif du programme est d'accompagner les propriétaires qui souhaitent planter des arbres et de grands arbustes dans leur jardin. Les conditions d'octroi ont été simplifiées afin de rendre le projet séduisant et attractif.

Ainsi, la commune finance 100% du coût de l'arbre avec un plafond fixé à CHF 1'500.- et prend à sa charge 50% des frais de plantations et du contrat d'entretien de 3 ans avec un plafond fixé à CHF 1'500.-.

À titre d'exemple, pour un coût total théorique de CHF 4'500.-, (CHF 1'500.- pour l'arbre et CHF 3'000.- pour les frais de plantation et le contrat d'entretien de 3 ans) la commune subventionnera CHF 3'000.-.

## Inventaire cantonal des arbres isolés

Dès la fin du mois de ce mois, la planification de la campagne de relevé des arbres isolés « printemps / automne 2023 » sera finalisée. Dans ce cadre, une communication via un tout ménage devrait être envoyée d'ici à la fin de l'année.

## Chenilles processionnaires

Cet automne, une campagne de sensibilisation sera lancée. Elle vise à réduire au maximum les risques de santé publique.

## **C. Mobilité**

### Route Jean-Jacques Rigaud

Comme annoncé au printemps dernier, deux arrêtés de circulation ont été publiés et mis en œuvre sur la rte Jean-Jacques Rigaud. Une limitation provisoire à 30km/h de jour ainsi qu'une limitation permanente à 30 km/h de nuit permettront de sécuriser cet axe à fort transit.

## Étude schéma de circulation et bilan de la zone 30km/h

Les communiens recevront prochainement un questionnaire relatif à leur pratique et compréhension de la mobilité communale. De plus, une information à la population sera également effectuée concernant la mise en place des boîtiers infrarouges permettant de mieux comprendre les déplacements sur la commune.

Afin de garantir la confidentialité des données, nous travaillons étroitement avec le mandataire pour garantir que les données obtenues seront stockées de manière sécurisée et détruites intégralement une fois les conclusions de l'étude rédigées et validées.

Enfin, terminons sur une toute bonne nouvelle, nous avons reçu à la commune une demande d'occupation du domaine public en relation avec l'insonorisation du pont de la Seymaz, dès le mois de décembre 2022 pour une durée de 9 mois.

### **6. Présentation du projet de budget communal 2023.**

Le Président cède la parole à M. Gross pour présenter le projet de budget 2023.

M. Gross présente, comme chaque année au mois de septembre, la première version du budget qui sera discutée en commission Finances et Contrôle de gestion et par la suite amendée et améliorée. Sur la base d'une présentation PowerPoint, M. Gross apporte les commentaires ci-après :

Charges du personnel : au vu des difficultés économiques à venir, le Conseil administratif propose d'attribuer une allocation de vie chère à l'ensemble des collaborateurs qui est aujourd'hui estimée à + 3%, ce qui correspond à ce qui est actuellement discuté pour les autres corps de métier.

Charges de biens, services et autres charges d'exploitation : la commune a pris en compte les différentes augmentations des coûts de l'énergie. Le prix de l'électricité a augmenté de + 20%, le gaz de + 40% et le bois de + 10%. Au vu des recettes en hausse, la commune est animée par la volonté de renforcer et d'accélérer l'entretien des bâtiments communaux sous réserve des seuils de crédits d'investissement.

Charges de transfert : il s'agit du point qui connaît la plus importante hausse de charges.

M. Schmidt a proposé précédemment d'aider les familles qui ne trouvent pas de places de crèches. Cette proposition sera présentée en commission. La proposition d'aider la population de manière ponctuelle pour l'année 2023 avec une enveloppe généreuse a aussi été avancée. Concernant les subventions thermiques, M. Wuarin a mentionné que la commune accompagnait un appel d'offres groupé des SIG notamment, ainsi que la volonté de subventionner à la même hauteur que le canton de Genève, selon la motion déposée par M. Antoine Locher et le groupe PLR. Toutes ces propositions sont incluses dans le projet de budget, ce qui explique que les charges de transfert soient conséquentes.

Charges extraordinaires : un amortissement complémentaire du FIDU pour 2021 est proposé sur le même modèle que ce qui avait été fait pour les comptes 2020.

Revenus fiscaux : les revenus fiscaux ont augmenté de l'ordre de 75%. Ce chiffre avait déjà été pré-annoncé en commission Finances et Contrôle de gestion à la suite de la venue des

collaborateurs du Département des Finances. Ce projet de budget est difficilement comparable aux budgets des années 2022 et 2023, car les recettes ont atteint CHF 74 millions environ, ce qui correspond à une augmentation de CHF 28 millions.

À noter que les charges sont en hausse. Toutefois, cette hausse ne dénote pas une non-maîtrise des coûts, mais une volonté d'accompagner la population dans la transition énergétique et dans les mois à venir qui pourraient s'annoncer compliqués.

L'excédent de revenus est à interpréter avec la question de la provision pour la péréquation. Le montant annoncé de CHF 15 millions d'excédent de revenus sera probablement utilisé tout ou pour partie dans les comptes 2023 pour provisionner l'éventuelle péréquation, si on devait avoir uniquement un pic de recettes et se retrouver à nouveau dans des situations plus connues en 2024, voire 2025.

Au niveau des charges par nature, on se retrouve avec une augmentation de 26%. Plus particulièrement, les charges de personnel augmentent de 3% et les charges d'exploitation de 9%.

Les amortissements du patrimoine administratif sont constants de même que les charges financières qui dépendent notamment de l'encaissement des revenus supplémentaires.

En ce qui concerne les amortissements des subventions d'investissement, c'est juste un détail.

Les charges extraordinaires s'expliquent par l'amortissement du FIDU 2021.

Au niveau des recettes, les revenus fiscaux passent d'environ CHF 38 millions à environ CHF 68 millions, ce qui explique la hausse de 75%. Le reste des rubriques a connu peu de modifications.

M. Gross présente sous forme schématisée l'envolée des revenus et l'augmentation conséquente des charges pour l'année 2023 (ce point sera développé en commission Finances et Contrôle de gestion). Les charges de transfert ont subi de grandes variations sachant qu'elles comportent l'ensemble des mesures qui seront mises en œuvre pour bénéficier directement à la population de Chêne-Bougeries, notamment. Au niveau des revenus fiscaux, on voit bien l'illustration des +75%, les autres taxes, revenus divers et financiers, ainsi que de transfert étant égaux par ailleurs aux exercices antérieurs. Les charges légalement incompressibles comprennent une augmentation importante au niveau du SIACG (Système informatique de l'association des communes genevoises) et du GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire) où l'on passe de CHF 1'400'000.- à CHF 1'700'000.- de montants de cotisations pour l'année 2023.

En ce qui concerne la péréquation, M. Gross enjoint les membres du Conseil à se méfier de l'écart de -12% au niveau de la péréquation, sachant que ce pourcentage est censé augmenter les années suivantes.

Pour ce qui est des amortissements du patrimoine administratif, ils ont été planifiés en légère hausse et dépendent des investissements des dernières années. En second lieu, l'augmentation des recettes fiscales, qui passe d'environ CHF 38 millions à CHF 65 millions, s'explique principalement par l'augmentation des recettes des personnes physiques, mais aussi par l'augmentation des recettes des personnes morales, qui est presque multipliée par trois. Enfin,

la structure des recettes fiscales est habituelle. Ce sont majoritairement des personnes physiques qui contribuent à l'imposition communale.

Le projet de budget de cette année ne comporte pas de surprise. Aucun delta n'a été pris par rapport aux prévisions de l'Administration fiscale cantonale (AFC), car il est impossible de savoir ce qui attend la commune.

Le détail complet du calendrier sera envoyé avec la prochaine convocation à la prochaine commission Finances et Contrôle de gestion. M. Gross propose de l'élargir à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Une réunion élargie aura lieu le 6 octobre pour discuter des différentes options envisagées avec un préavis pour la commission Finances et Contrôle de gestion du 3 novembre en vue d'un vote pour la séance du Conseil municipal du 17 novembre.

## **7. Propositions du Conseil administratif :**

### **7.1 Acquisition de la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne sur la commune de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'601'000.- TTC).**

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif délégué, pour présenter le sujet.

M. Gross rappelle que la Poste fermera définitivement ses portes au plus tard le 31 décembre 2022. Il s'agit malheureusement du dernier office de poste de la commune qui ferme. Le Conseil administratif a pesé de tout son poids pour éviter la fermeture, et ce jusqu'à Berne, ceci sans succès. Acquérir la parcelle est la seule opportunité restante pour espérer conserver une activité postale automatique à titre provisoire et ainsi relocaliser un service postal dans l'enceinte des murs communaux. Cette parcelle est stratégique, car elle est bordée d'un côté de la route de Chêne par le quadrilatère des institutions communales, de l'autre côté directement par l'école de Chêne-Bougeries et elle est aussi à proximité des pompiers sur la parcelle propriété de la commune au chemin du Villaret. Le Conseil administratif avait jugé opportun d'investiguer auprès de Poste Immobilier Management & Services SA la question d'une éventuelle acquisition. Une estimation de la parcelle et des études ont été réalisés pour savoir si l'on pouvait conserver le bâtiment ou le classer sans pour autant être le sujet ici. La variante qui sera proposée par la suite au Conseil en cas d'acquisition de cette parcelle c'est de démolir le bâtiment et de construire quelque chose qui soit plus propice aux usages de l'administration communale. M. Gross laissera aux Présidentes et Présidents des commissions le soin d'expliquer les différents votes. Il répondra volontiers aux questions des conseillers tout rappelant que l'acquisition de cette parcelle faisait l'unanimité.

M. le Président cède la parole à M. Wuarin, Président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Wuarin n'a rien à ajouter à ce qui vient d'être dit.

M. le Président cède la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann indique que la commission a préavisé l'acquisition de la parcelle à l'unanimité tout en demandant une précision sur un seul point.

M. Gross explique que l'exposé des motifs a été modifié dans le sens souhaité par la commission à savoir qu'aucun projet d'utilité n'a été spécifié à ce stade.

M. Ulmann n'a pas d'autres commentaires.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Bauduccio attendrait quand même de l'exécutif, en cas d'acquisition de la parcelle, de retirer le distributeur Selecta qui se trouve à l'entrée de l'école. Selon lui, ce point permettrait de réaliser des économies d'énergie, mais aussi d'inculquer à la jeunesse l'importance d'une alimentation équilibrée.

M. Karr précise que cette question a été évoquée avec la Poste.

M. Gross ajoute que cela faisait partie des négociations et que la commune a demandé que ce distributeur soit retiré avant l'achat de la parcelle. Cependant, la Poste possède un contrat d'exclusivité sur l'ensemble de la Suisse avec l'entreprise Selecta et ne voulait pas rompre ce contrat avant la décision du Conseil. En cas d'acquisition, la Poste fera le nécessaire pour que la commune reprenne la parcelle sans ce distributeur.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 1456 SITUÉE AU N° 147 DE LA ROUTE DE  
CHÊNE SUR LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE D'UN CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'601'000.- TTC)

Vu l'intérêt pour la commune de Chêne-Bougeries d'acquérir la parcelle n° 1456 du Registre foncier, située au n° 147 de la route de Chêne,

vu le préavis favorable, émis à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de la séance du 29 août 2022,

vu le préavis favorable, émis à l'unanimité, par les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **24 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n° 1456 située au n° 147 de la route de Chêne pour un montant de CHF 1'601'000.- TTC.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'601'000.- TTC en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) Un montant de CHF 1'540'000.- TTC pour l'acquisition de ladite parcelle ;
  - b) Un montant estimé à CHF 61'000.- TTC pour les frais d'actes et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de CHF 1'601'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

**7.2 Mise en séparatif du collecteur privé situé sous le chemin de Challendin : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'225'000.- TTC).**

Le Président donne la parole à M. Gross pour présenter le sujet.

M. Gross indique que c'est la quatrième fois qu'une mise en séparatif d'un collecteur sur chemin privé est présentée aux conseillers durant cette législature. Le chemin de Challendin est en cours de réfection et il s'agit de profiter du chantier pour récolter les eaux pluviales de ce chemin qui est actuellement privé et ensuite de procéder à un réaménagement de surface en vue d'un versement au domaine public tel que prévu par le PLQ initialement. Concernant le montant demandé, il a été décidé de prendre une marge de sécurité de 15% au vu de la configuration du chemin et des divers problèmes rencontrés en sous-sol lors de précédents chantiers du même type. Préparer un crédit légèrement supérieur paraît donc tout indiqué. M. Gross rappelle que les propriétaires sont amenés à participer financièrement jusqu'à hauteur de CHF 25'000.- maximum selon la clé de répartition négociée entre l'Office cantonal de l'eau et les différents riverains. Le solde sera pris à charge par le Fonds intercommunal de l'assainissement et remboursé à la commune sur quarante ans.

M. le Président cède la parole à M. Wuarin, Président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Wuarin n'a aucun commentaire à faire.

M. le Président cède la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances.

Dans la mesure où cela ne coûte rien à la commune, le crédit étant totalement remboursé, M. Ulmann annonce que la commission Finances et Contrôle de gestion l'a voté favorablement et à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Favarger rappelle que M. Gross a évoqué les expériences difficiles qui ont eu lieu sur d'autres chemins, en particulier le chemin des Voiron, et qui ont conduit à d'énormes surprises. Par exemple, le collecteur qui était prévu du côté des numéros pairs a dû être déménagé du côté impair afin de préserver deux grands pins qui se trouvaient tout près du chemin, ce qui a occasionné des surcoûts énormes. Il a notamment fallu creuser plus et

l'entreprise de construction s'est trouvée confrontée à des conduites de gaz, d'eau et de plusieurs autres puits qu'il a fallu déplacer sur l'autre côté. M. Favarger espère que la marge de sécurité de 15% prévue sera suffisante.

M. Antoine Locher n'entend pas exprimer sa position sur ce vote car cela est tout à fait clair, mais sur le fait que la commune pouvait reprendre Challendin s'il était remis dans un bon état. M. Locher invite la commune à continuer et essayer de pousser les propriétaires à le remettre en bon état.

Mme Lambert pense que l'intervention de son préopinant n'est pas une position individuelle, plusieurs conseillers au sein du groupe PLR vont dans ce sens.

M. Karr signale à M. Locher que cet aspect-là est en cours. La commune continue de travailler sur un avant-projet de plan en bonne intelligence, tant avec les propriétaires privés que les promoteurs de ce chemin.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN SÉPARATIF DU COLLECTEUR PRIVÉ SITUÉ SOUS LE CHEMIN DE  
CHALLENDIN : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 1'225'000.- TTC)

Vu le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Chêne-Bougeries adopté par le Conseil municipal par délibération du 9 décembre 2004,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA),

vu le mandat confié au bureau AJS ingénieurs civils SA par le Conseil administratif pour l'étude de ce projet d'assainissement,

vu le projet de construction de collecteurs élaboré par le bureau cité et le devis relatif au projet,

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la validation du projet par cette dernière,

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE ;L 2 05),

vu le préavis favorable émis, à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de la séance du 29 août 2022,

vu le préavis favorable émis, à l'unanimité, par les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## DÉCIDE

par **24 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 1'225'000.- TTC, destiné aux travaux de construction du collecteur situé sous le chemin de Challendin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter dans l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.33 dès la fin des travaux en 2023.
4. De prendre acte que la dépense à la charge de la commune sera financée au moyen de loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.46.
5. D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale.

## **8. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.**

### **8.1 Motion déposée par le groupe Alternatives intitulée « îlots de fraîcheur »**

Mme Bisanti souhaite savoir si tout le monde a lu la motion, laquelle est annexée au présent procès-verbal, et s'il y a des questions, car le groupe Alternatives a des amendements à faire.

Le Président propose d'indiquer les amendements avant les questions.

Mme Bisanti explique que le groupe Alternatives souhaiterait d'abord supprimer le « tous » au paragraphe 1 : « [...] de *tous* les abribus sur le territoire de la commune ». Beaucoup d'informations ont été communiquées ce soir, et le groupe aimerait amender, au même paragraphe, ce qui suit : « Végétaliser dans la mesure du possible les bâtiments à toit plat appartenant à la commune, ainsi que les nouveaux abribus qui seront construits sur son territoire ». En ce qui concerne la Voie verte, le groupe Alternatives demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du propriétaire de ladite voie afin d'obtenir une végétalisation digne de ce nom, ou que celui-ci autorise la commune à le réaliser. De nombreuses personnes se sont effectivement plaintes cet été, notamment car la Voie verte n'a pas pu être utilisée par les piétons en raison de la très forte chaleur.

Le Président ouvre la discussion.

Il semble à Mme Ryan qu'il est compliqué pour la commune d'intervenir sur la Voie verte car elle ne fait pas partie du domaine communal. Il avait par ailleurs déjà été prévu de végétaliser la Voie verte, mais cela n'avait pas fonctionné. Il faudrait peut-être examiner quelles sont



exactement les zones visées car, s'il s'agit pour la plupart de zones sur lesquelles la commune n'a aucun pouvoir, cela sera compliqué à mettre en œuvre.

M. Favarger indique que l'idée était justement de tenter de convaincre le propriétaire actuel de cette Voie verte de réaliser ces aménagements, quitte à ce que la commune les finance.

M. Wuarin rappelle que l'idée-même de faire des aménagements est très compliquée, dans la mesure où il n'y a pas vraiment de sous-sol. De plus, les aménagements sur les bords sont des compensations écologiques, et il est peu probable qu'il soit possible d'intervenir dessus. Ainsi, si l'idée est de végétaliser pour créer de l'ombre, cela paraît très compliqué.

M. Gross invite les conseillers à relire les procès-verbaux de la précédente législature, où Mme Heiniger avait parfaitement résumé la problématique : le projet initial était de reconstituer les pierriers qui composaient l'écosystème initial de la voie de chemin de fer. Ainsi, des cailloux sont entreposés sur les côtés ; c'est évidemment incompatible avec des îlots de fraîcheur, mais il s'agissait de conserver cette typologie biologique, ce corridor. Cela faisait partie du projet initial et ne sera pas remis en cause ou en doute actuellement.

Mme Lambert a une question pour le débat. Il est régulièrement fait référence à cet écosystème qui devient un cordon caillouteux, qui doit se mettre au milieu des voies et non sur les bords. Cet été, les grandes chaleurs, les canicules et les modifications du climat ont poussé à se questionner sur la pertinence de cet objectif ; il est étrange de conserver un écosystème qui avait tout un sens dans un certain climat, mais qui n'en aura plus dans un autre.

M. Favarger pense qu'il devrait tout de même y avoir un moyen d'agir car, à certains endroits, c'est assez large. Il est aussi possible de s'inspirer de ce que Chêne-Bourg a réalisé, et qui avait effectivement le même problème que Chêne-Bougeries, mais dont l'ombre et la végétalisation sont nettement plus importantes qu'à Chêne-Bougeries. Référence n'est pas même faite à la France, il s'agit d'un autre territoire.

M. Karr s'étonne de ne peut-être pas connaître le même Chêne-Bourg que M. Favarger, si ce n'est la partie de grands immeubles, qui permet de faire de l'ombre sur la Voie verte. Il ne voit pas plus d'ombre sur la Voie verte côté Chêne-Bourg que côté Chêne-Bougeries. L'aménagement à ciel ouvert de la Voie verte est coordonné et a été coordonné longuement, et le résultat final peut plaire ou non. Les questions de chaleur sur la Voie verte sont un peu meilleures que dans les rues car, effectivement, il n'y a pas de bitume sur la partie où il est possible de marcher, mais il est vrai qu'il faut une ombrelle au minimum, et que ces questions de chaleur ne seront pas faciles à résoudre avec une pergola de quelques kilomètres. Une tentative est en cours dans le canton, du côté de Satigny : la création d'une piste cyclable ombragée par des panneaux solaires par segments sur une centaine de mètres. Ceci serait effectivement extrêmement bienvenu sur la Voie verte car, non seulement il y a une exposition au sud, mais ce serait également très bénéficiaire aux cyclistes et à l'ensemble des usagers. Cependant, il reste très difficile de modifier la Voie verte dont la commune n'est pas propriétaire. Des conventions ont néanmoins été signées, et des servitudes permettent le passage, mais il est bien précisé que la commune n'a aucune possibilité d'intervenir pour installer de nouveaux bancs ou un quelconque mobilier. Chêne-Bougeries est tributaire d'un projet qui recouvre cinq communes, et il est à craindre que les CFF ne soient toujours pas réceptifs.

M. Empeyta encourage un achat important d'ombrelles : ce serait bien plus efficace dans la mesure où, le temps que les arbres poussent, les personnes âgées ne seront plus de ce monde. Par ailleurs, si cela pousse ces personnes à se promener lorsqu'il fait 38 degrés à l'ombre, il convient de rappeler que toutes les recommandations sanitaires émises par l'hôpital et les services sanitaires du canton leur recommandent justement de ne pas sortir de chez elles aux heures les plus chaudes de la journée. Si la volonté est de créer une cause de mortalité supplémentaire à Chêne-Bougeries, il faut effectivement acheter des ombrelles.

Mme Bisanti s'est toujours demandé si une seule entité est propriétaire de la Voie verte.

Le Président confirme.

Dans ce cas, Mme Bisanti s'interroge sur la présence d'arbres, bancs et autres tables entre Pré-Picot et Frank Thomas, alors qu'il n'y a rien à Chêne-Bougeries.

M. William Locher imagine que l'unique chose à faire est d'approcher proactivement les propriétaires au sud de la Voie verte, et leur proposer de planter de grands arbres. En revanche, par rapport à la végétalisation des toits des bâtiments, il convient de rappeler que, lorsqu'un nouveau bâtiment est construit, il est assez simple de prévoir une charge à supporter, mais que cela l'est moins lors de l'adaptation d'un ancien bâtiment. Il faudrait par ailleurs pouvoir continuer à ouvrir les fenêtres.

M. Gross reprend la remarque de M. Wuarin qui rappelait qu'il n'est pas possible de planter de grands arbres sur la partie Gradelle de la Voie verte, qui est quasiment à fleur. Il n'y a pas suffisamment de niveau de terre, contrairement à la partie sur la ville de Genève et Coligny, où la Voie verte est en bordure de terrain et où il y a beaucoup plus de profondeur pour planter des arbres.

Mme Jolimay rejoint Mme Lambert sur sa dernière intervention : elle ne comprend pas pourquoi la problématique que la motion soulève est presque tournée en ridicule. Elle estime que, au vu de l'été 2022 et au vu de ce qu'il se passe dans le monde, il s'agit d'une question qu'il faut se poser avant qu'il ne soit trop tard, et avant que cette Voie verte ne soit même plus utilisable. Il ne sera effectivement plus possible de marcher sur cette voie lorsqu'il fera 40 degrés. Cette question mérite donc d'être soulevée, et ce n'est pas parce que cela a l'air difficile qu'il ne faut pas commencer à engager des réflexions et traiter cette question.

M. Ulmann rappelle que, bien que quelques remarques aient été formulées à propos de la motion déposée par l'Alternative, son groupe ne voit pas d'objection fondamentale à cette motion. Il est vrai que quelques doutes subsistent par rapport à la faisabilité et ce sera assez compliqué pour le Conseil administratif de faire changer d'avis les intéressés dans cette direction. M. Ulmann indique être parti en vacances à New York et y avoir découvert la High Line, à savoir une ancienne ligne de métro aérien désaffectée et transformée en voie verte également. Il est possible de prendre cette ligne désaffectée à pied, et non à vélo, ce n'est pas une voie de circulation. Un côté avec des rails a été conservé, et différents types de plantes y sont plantés. Cela donne un résultat assez féérique : le piéton marche dans une sorte de demi-forêt, il est entouré de buildings énormes, et aperçoit l'Hudson River de l'autre côté. Il est vrai qu'il serait superbe de pouvoir végétaliser cette Voie Verte de la même façon qu'à New York. Le Conseil administratif pourrait d'ailleurs s'en inspirer pour saisir son bâton de pèlerin et essayer de poser la question à Berne. Cela vaut la peine de soutenir cette motion, même si les chances de réalisation sont effectivement faibles.

M. Karr rejoint l'intervention de Mme Jolimay : ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas essayer de le faire. Il est clair qu'il est de la responsabilité du Conseil administratif d'établir le degré de réalisme des aménagements par rapport à l'expérience qu'ils ont pu avoir avec cette Voie verte. Rien n'est immuable, et le Conseil administratif s'emparerait volontiers de son bâton de pèlerin pour aller à Berne. Il ne faut cependant pas oublier que la Voie verte n'est qu'une petite partie du territoire communal exposé à la chaleur. La commune s'étend sur 4,15 km<sup>2</sup> ; la Voie verte sur 12 m de large et 1,2 km de long. Ainsi, le ratio en termes de pourcentage de ce que cela représente n'est pas énorme. La question n'est pas tournée en dérision ; la question de la chaleur est au contraire accablante à cet endroit-là. M. Karr n'a pas connaissance de perspectives de faire une espèce de tunnel sur la Voie verte, mais c'est une bonne question. Il serait possible de même commencer à soulever la question de la chaleur dans le cadre du 3 x 3CA, à savoir la coordination des trois Conseils administratifs des Trois Chêne. Dans tous les cas, les décisions sont toujours subsidiaires et subordonnées à la volonté des propriétaires des sols.

Mme Lambert demande à M. Karr d'essayer de voir s'il est possible de déplacer ce cordon caillouteux sur les extérieurs du champ, si d'aventure il allait plaider à Berne pour la Voie verte.

M. Karr rappelle à ce propos à quoi sert de fameux cordon : c'est un emplacement qui sert à l'écoulement des eaux. Au départ, il s'agit d'un collecteur, qui a été habillé par la suite. Quand la suppression de ce cordon caillouteux est évoquée, il est en réalité question de retirer la dalle, et de la recreuser sur 1,2 km afin que les eaux s'écoulent ailleurs. M. Karr trouve donc ces manœuvres non proportionnelles. Plus la discussion sur la Voie Verte est chargée des fantasmes des uns et des autres, plus elle va être compliquée. Il s'agit ici d'une vraie question d'intérêt public liée à la chaleur, et il serait possible ou non de trouver une solution avec les parties concernées, mais il est préférable de garder toute proportion dans les propositions.

Mme Lambert indique qu'il s'agissait simplement, d'éventuellement, retirer les cailloux.

Par rapport à la proposition, M. Empeyta retient le fait d'avoir pensé aux toits de la commune. Or, il était question lors d'une précédente commission, de projets d'installation de panneaux solaires sur une grande partie des toits. Il conviendrait donc, de coordonner la motion avec ce projet, pour établir qu'il soit bien possible d'avoir ces deux projets en même temps.

M. Antoine Locher remercie M. Empeyta pour son intervention à propos des panneaux solaires et des toits végétalisés. Le petit inconvénient est effectivement que, sur les toits végétalisés, les plants prennent vite de la hauteur, et cela demande un entretien assez important pour ne pas diminuer grandement le rendement des panneaux solaires ; il convient donc de prendre cela en considération dans le cadre de ladite motion.

M. Bauduccio précise qu'il faut à présent respecter les normes de 30% de production de son énergie, voire parfois 40% pour certains niveaux de THPE. À ces niveaux-là, si les calculs sont faits, il ne reste pas grand-chose entre les panneaux pour faire de la végétalisation et, malheureusement, l'OCEN ne rentre pas vraiment en matière pour accorder des dérogations.

M. Urfer revient sur la Voie verte. Une convention ou un document a certainement été signé entre le propriétaire CFF et les communes. Il serait intéressant d'obtenir ce document, qui

permettrait de connaître le périmètre de manœuvre à disposition de la commune, notamment en termes d'aménagements possibles.

M. Karr indique que ce document a été transmis au Conseil municipal lors de la précédente législature ; des procès-verbaux de commissions y font référence. Cependant, la marge de manœuvre est nulle. Il est possible d'obtenir une copie de la convention.

Le Président ajoute que cela sera vérifié.

Bien que M. Karr ait signalé que la marge de manœuvre était minime, Mme Lambert rappelle que la convention contenait des clauses permettant sa modification.

Le Président aimerait ne pas s'éloigner de la proposition de la motion. Il se demande si les Conseillers souhaitent la voter telle quelle ou non.

M. Wuarin propose alors un renvoi de la motion en commission afin d'établir la faisabilité des propositions. Cette motion suscite en effet, un grand intérêt par rapport aux problématiques qu'elle soulève, et, de cette façon, il sera possible d'en discuter plus sereinement.

Le Président propose de voter pour un renvoi de la motion en commission Bâtiments et Infrastructures.

- \* La proposition de renvoi est acceptée à l'unanimité.

## Questions orales

### 8.2 « + 1'000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries »

M. Empeyta a une question concernant les *1'000 arbres*. Il demande si le Conseil administratif pourrait communiquer l'ensemble des dépenses qui, à ce jour, ont été faites sur le domaine public, avec les quelques inscriptions des intentions déjà déclarées par les communiars, afin d'obtenir des projections de la subvention. Vu l'urgence climatique, il serait effectivement une idée de favoriser la plantation accélérée dans le domaine public et dans le domaine privé, afin de ne pas trop attendre.

M. Karr répond à la deuxième partie de la question, la question finance et engagement jusqu'à ce jour, étant plutôt destinée au responsable des Finances. Il est effectivement très difficile de faire une projection, car cela dépend du type de convention obtenue. CHF 1'500.- n'est pas un total, c'est le prix par arbre. La somme totale dépend donc, des projets des personnes. Si dix arbres sont plantés, la somme de l'acquisition des arbres revient à CHF 15'000.-. Ensuite, la subvention concerne les travaux, à savoir la participation de 50%. Il est donc difficile de faire une projection avant d'avoir un retour d'un échantillon significatif de conventions qui seront validées et signées. L'autre difficulté est que la structure des coûts est très différente en fonction de l'investissement de l'enveloppe sur le domaine privé, avec ce modèle de convention, ou sur le domaine public. Ce qui est en revanche certain, c'est que l'enveloppe d'un projet ne sera jamais problématique. Du point de vue des finances, il ne sera jamais trop tard à Chêne-Bougeries pour planter des arbres ; il sera peut-être trop tard en fonction des places restantes pour le faire, car le critère est de planter des arbres ayant un potentiel de vie, de développement, et pas uniquement de survie. Les critères au sol sont très importants pour ce projet, et pourraient limiter la plantation d'arbres - l'argent pas.

M. Gross indique avoir reçu le montant des dépenses totales à ce jour, qui s'élève à quelques centaines de milliers de francs sur environ quatre-vingts arbres plantés. Il reviendra avec des précisions en ce qui concerne l'enveloppe. M. Karr l'a rappelé, il s'agit d'une prise de participation de la commune jusqu'à hauteur de CHF 25'000.- par projet. Avec les deux projets dont Mme Wyss a parlé plus tôt, plus de deux milles arbres ont été plantés. Cependant, ceci n'est pas un but en soi : il ne s'agit pas de planter serré pour que le trois quarts des arbres poussent d'une hauteur de quinze centimètres uniquement. L'ambition est d'avoir des arbres pérennes ; l'accord avec les propriétaires est fait sur la durée. Un accompagnement, un suivi est attendu de la commune. Il convient de retenir que le nombre de 1'000 arbres était surtout symbolique : en planter 900 ou 1'100 serait tout autant bienvenu. L'important est de renouveler le patrimoine arboré et de compléter la couverture végétale.

M. Gross ajoute qu'un certain nombre d'arbres devra être abattu ces prochaines années, et il est important d'anticiper ce départ avec de nouvelles plantations qui mettront plusieurs dizaines d'années avant de pouvoir couvrir la Voie verte et protéger les aînés. Les remplacements d'arbres ne sont, cependant, pas comptabilisés dans les *1'000 arbres*.

### **8.3 Circulation sur le chemin de Grange-Falquet**

Mme Jolimay souhaitait évoquer la situation au chemin Grange-Falquet. Depuis la rentrée scolaire, le chemin est devenu une véritable autoroute, en particulier le matin et le soir. Les gens sont exaspérés, deviennent agressifs et commettent des incivilités. Ils forcent le passage sur ce petit chemin, où il n'est pas possible que deux voitures passent simultanément. Le passage devient donc dangereux pour les piétons et les vélos.

M. Favarger partage un élément pouvant expliquer cette situation ; des instruments de chantier sont entreposés à Grange-Falquet et servent au chantier des Voirons qui présente actuellement, un retard monumental. De plus, le chemin De-La-Montagne a été fermé sur une longue période. Il est évident cependant que, lorsque tous les travaux ont lieu en même temps, tout est bloqué.

M. Empeyta indique que, le 19 septembre, le chemin de la Gradelle descendant, devrait à nouveau être libre. Cela ne va pas régler la situation, mais la commune pourrait être ici proactive et demander l'action des agents communaux, notamment de la Police, le matin et le soir. À part cela, il est difficile de savoir comment régler cette problématique. Le chantier au chemin

De-La-Montagne devrait d'ailleurs, durer encore un an.

### **8.4 PasSage41**

Mme Lamagat signale que Mme Garcia a informé que le PasSage41 n'avait pu accepter que la moitié des enfants intéressés par les activités du centre aéré. 56 enfants sont inscrits et 60 sont mis en liste d'attente, c'est-à-dire que la moitié est laissée de côté. Cette information l'a surprise et attristée. À l'heure où le souci est de construire des crèches et d'agrandir les écoles, vu l'augmentation de la population de la commune, il conviendrait de veiller également à ce que les jeunes bénéficient de loisirs diversifiés, à un prix abordable. C'est pourquoi elle demande au Conseil administratif et aux commissions concernées, qu'elles prévoient déjà de discuter avec le PasSage41 pour savoir comment cette organisation peut augmenter ses capacités d'accueil ces prochains mois et prochaines années.

## 8.5 Logements de la commune

Mme Nicolas regrette que, sur le site de la commune, il n'y ait aucune information concernant les logements de la commune. Elle souhaite savoir si les communiers sont bien au courant que des appartements de la commune sont disponibles à la location, et connaître le nombre de personnes en attente.

Mme Garcia Bedetti répond que, dernièrement, il y en avait une bonne centaine. Ce ne sont pas toutes des personnes de la commune ; des personnes venant d'autres communes s'inscrivent à Chêne-Bougeries. Il y a bien évidemment des formulaires, et les gens savent qu'ils peuvent s'adresser au Bureau de la Cohésion sociale pour s'inscrire pour un appartement. Il est vrai malheureusement que beaucoup de personnes sont en attente, tout le monde n'est pas satisfait. Il y a également des situations d'urgence, pour lesquelles il n'est pas toujours possible de trouver un logement du jour au lendemain.

M. Karr précise que, non seulement il y a une liste d'attente, mais qu'il n'y a également pas de vacance.

## 8.6 Parc de la Bessonnette

M. Antoine Locher souhaite poser une question à propos du parc de la Bessonnette. En effet, il ne comprend pas les problèmes qui se posent face à l'ouverture de ce parc, notamment en ce qui concerne les accès. Une rencontre a eu lieu entre les propriétaires, par rapport à ces accès, et il souhaiterait savoir ce qu'il s'y est passé. Ensuite, M. Locher ne saisit pas exactement les propos de Mme Wyss sur le fait qu'il faille fermer ce parc. Il y a eu quelques débordements, effectivement, au niveau du bruit, mais cela peut toujours arriver. Il est navrant que, vers

17 – 18h00, il soit déjà fait appel à la Police s'il y a des rassemblements ; il faudrait laisser vivre la jeunesse. Il s'interroge également sur les barrières ayant été posées, pour éviter les déprédations sur la villa et sur le fait qu'une barrière en bois de un mètre soit réellement appropriée pour éviter ces déprédations. Enfin, M. Locher s'enquiert du statut du contrat de fauche qu'il y a sur cette parcelle et des démarches entreprises par la commune pour, à terme, résilier ce contrat de fauche.

M. Karr indique ne pas entendre répondre à toutes les interrogations de M. Locher. En revanche, il peut le renvoyer pour des renseignements immédiats aux procès-verbaux de la commission Nature, Environnement et Biodiversité, qui s'est penchée sur la destinée de la parcelle de la Bessonnette et des modalités d'utilisation. Il s'agit par ailleurs de la prairie de la Bessonnette, et non pas d'un parc de la Bessonnette. Cette prairie a des fonctions et nécessite un certain respect ; la commission a donc souhaité que les modalités d'utilisation soient plus prudentes et plus précautionneuses que sur d'autres terrains qui sont véritablement des parcs. C'est pour cela que cette protection a été mise sur pied, et que ce n'est pas un parc. Tout ceci se trouve dans les procès-verbaux. À propos des problèmes évoqués concernant les accès, une rencontre a effectivement eu lieu avec des propriétaires des villas situées sur les hauts de la parcelle. Il est à présent, prévu qu'une rencontre ait lieu avec les propriétaires des chemins qui longent le bas de la parcelle. L'enjeu est le suivant : la famille Gautier, ancienne propriétaire, avaient une vieille tradition et laissait passer à pied, des personnes sur la parcelle ; l'utilisation de cette dernière) était donc extrêmement modérée car il fallait en connaître l'existence. De la même manière, cela ne posait pas de problème de transit du point de vue du chemin du Vieux-Chêne, en particulier, car, ces parcelles sont entièrement privées.

L'administration a donc apporté une solution à la suite de l'ouverture au public de ces parcelles.

M. Karr explique qu'en effet, comme il n'y a pas de servitude de passage à pied, ces accès sont condamnés et de grosses pierres sont disposées pour que les gens ne puissent pas pénétrer sur la Bessonnette par le bas, car cela implique de passer sur une propriété privée, le long des jardins des propriétaires. Ceci aurait pu donner lieu à des incivilités et mettre la commune elle-même en porte-à-faux avec les propriétaires privés. Le blocage est donc mis en place, afin de priver de cet accès les propriétaires qui ont toujours eu accès à cette parcelle, alors qu'ils ont toléré la situation pendant des années. La rencontre qui avait eu lieu, avait par ailleurs, permis de satisfaire les propriétaires en général.

Mme Wyss reconnaît qu'il y a eu confusion à la commission Nature, Environnement et Biodiversité. Il était question de réglementer l'accès avec des panneaux bien explicatifs, qui indiquaient, notamment, que les chiens et les grillades n'étaient pas autorisés. Ces panneaux sont prêts mais n'ont pas encore été posés. Ce qui est ennuyeux, c'est que le portail qui est ouvert ; personne ne sait donc, que l'accès au parc est interdit. Pour éviter cette confusion, le plus simple serait de fermer le portail tant que les panneaux ne sont pas encore posés.

Mme Wyss ajoute qu'elle n'a rien contre les jeunes ; il n'est juste pas possible de savoir quand les festivités finiront lorsque de la musique tonitruante retentit à 18h00.

Mme Lambert rappelle que le *parc* de la Bessonnette avait fait l'objet de la motion à laquelle était partie prenante. Or, il est question à présent, de la prairie de la Bessonnette, et non plus du parc. Les décisions en train d'être prises, pour contraindre la promenade dans ce parc, entrent donc en contradiction avec le Plan Directeur Communal sur le décloisonnement des quartiers, et sur le laissez-passer des promeneurs dans les chemins privés.

### **8.7 Réception du Conseiller d'État, M. Apothéloz**

Mme Bisanti souhaite informer le Conseil municipal que, le jeudi suivant la commission Sociale, Santé et Sports recevra le Conseiller d'État, M. Thierry Apothéloz qui abordera le sujet des sans-abris et de la précarité à Genève. L'ensemble du Conseil municipal est cordialement invité.

### **8.8 Zone 30 km/h - Liaison chemins de la Gradelle / Grange-Falquet**

M. Favarger a pu constater que le chemin Jean-Jacques Rigaud était passé à 30 km/h, ce qui n'est pas une mauvaise chose. Cependant, le chemin de la Gradelle est toujours limité à 50 km/h. Or, il y a beaucoup plus d'habitants qui pourraient être dérangés par le bruit au chemin de la Gradelle qu'au chemin Jean-Jacques Rigaud ; il serait donc question de savoir, à quel point l'État ou le service de la circulation consultent la commune ou le Conseil administratif, lorsqu'ils prennent ce genre de décisions. Ensuite, une zone 30 km/h d'essai avait été mise en place au début de la route du Vallon ; elle a été supprimée. Finalement, suite au développement du quartier, une artère reliant directement le bas du chemin de la Gradelle à la continuation du chemin de Grange-Canal a été créée. M. Favarger ajoute, qu'il était de coutume de raconter que cette liaison était censée pouvoir éviter un détour et augmenter la vitesse commerciale des TPG, qui auraient eu le droit d'y passer, mais pas les autres véhicules. Or, le passage est toujours fermé. M. Favarger se demande donc s'il est prévu de l'ouvrir un jour.

M. Karr commence par répondre à la dernière question de M. Favarger. Cet aménagement était prévu en prévision de l'Axe Frontenex et des types de véhicules qui vont circuler à cet endroit-là ; ce n'est pas prévu pour la desserte de bus actuelle. En ce qui concerne la deuxième question, le projet de mise en zone 30 km/h de la route du Vallon, a été réactivé. Il avait, effectivement, été mis à l'essai pendant une année et, faute de disposer d'aménagements qui permettent de s'assurer que la vitesse de 30 km/h est respectée, les panneaux ont été recouverts de « feuilles de vigne » en plastique noir. C'est à dessein que ces panneaux n'ont pas été enlevés ; l'intention est de les rendre visibles à nouveau, avec un aménagement. Une étude est actuellement menée à ce propos conjointement avec le Canton. Le mandat a été donné pour essayer de civiliser à nouveau le trafic sur la route du Vallon. Finalement, en ce qui concerne le premier point évoqué, le processus pour obtenir une mise à 30 km/h sur la route Jean-Jacques Rigaud a été assez homérique. En effet, ceci est un Arrêté provisoire, car le Canton ne veut pas que, de jour, la route Jean-Jacques Rigaud soit limitée à 30 km/h dans le cadre de l'Axe Frontenex. Il a cependant été obtenu que, vu le mauvais état de la route Jean-Jacques Rigaud, la vitesse soit limitée à 30 km/h à titre provisoire, jusqu'au début du chantier de l'Axe Frontenex, en juin 2023. Ceci concerne le trafic de jour. Pour ce qui est du trafic de nuit, un Arrêté valable est exécutoire immédiatement, pour les mêmes raisons. Il faut cependant savoir que, dans le cadre du paquet qui a été mis en consultation par le Conseil d'État cet été, un grand plan d'assainissement du bruit routier de nuit a été mis sur pied sur tout le canton, ainsi qu'une grande enquête publique. La commune a donc veillé à ce que le chemin de la Gradelle et la route Jean-Jacques Rigaud soient inclus dans ce dispositif. En résumé, les 30 km/h de nuit sont pérennes ; les 30 km/h de jour sont temporaires, et le 50 km/h diurne de demain se fera sur la base d'un aménagement qui sera bien plus sécurisé, et surtout moins bruyant.

### **8.9 Parc Stagni**

M. Antoine Locher prie d'excuser sa confusion par rapport à la nomination de parc ou prairie à propos de la Bessonnette ; il est encore écrit « parc » dans le procès-verbal du mois de juin. Pour revenir sur le parc Stagni, M. Locher s'inquiète de l'emplacement des arbres plantés, en ce qui concerne la pérennisation de l'utilisation de ce parc. En effet, de nombreuses manifestations ont lieu dans ce magnifique parc et il est clair que, si des arbres sont plantés au milieu de la plaine, il ne sera plus possible d'y installer des tentes pour les différentes manifestations. Il serait donc souhaitable que le Conseil administratif, dans ses projets de plantation d'arbre que M. Locher soutient évidemment, fasse particulièrement attention à cela, à titre pratique. Il serait également bon, de faire parvenir au Conseil municipal, si possible, les plans de plantation de ces arbres.

M. Gross explique que le plan de plantation peut effectivement être transmis. Le platane sera planté à l'entrée du parc, là où l'arbre est tombé l'année précédente en raison de la pluie. Les sept calocedrus seront plantés à l'image d'une petite forêt au fond du parc, afin de reproduire l'espace qui était délimité à l'époque par le thuya géant. L'idée est d'utiliser l'espace à cet endroit-là, et non pas de planter des arbres au milieu de la plaine et empêcher toute utilisation du parc à l'avenir. Il sera donc toujours possible d'installer des tentes.

### **8.10 PasSage41 (Suite)**

Mme Garcia Bedetti revient au commentaire de Mme Lamagat concernant PasSage41. Le nombre d'inscrits a effectivement dépassé les places disponibles pour le centre aéré, et il était question de pouvoir proposer bien plus de centres aérés pour l'année suivante ; le sujet est



donc compris dans la discussion. Par ailleurs, lors de la dernière commission Jeunesse, Petite enfance et Écoles ce problème a été abordé, notamment pour les après-midis, et une proposition sera bientôt faite au Conseil municipal dans le but de pallier ce problème.

### **8.11 Plan Directeur Communal (PDCom)**

Il semble à M. Empeyta que M. le Conseiller administratif en charge du Territoire avait informé d'une bonne nouvelle concernant la suite à donner à la révision du PDCom au niveau de la zone 5, des courriers des associations des habitants et de la parole qui sera portée au Conseil d'État ces prochains temps.

M. Karr indique ne pas avoir parlé de ce sujet et il ne souhaite pas l'aborder ce jour.

### **8.12 Outil de suivi des motions**

M. Empeyta demande au bureau du Conseil municipal ce qu'il advient de son intention de confectionner un outil de suivi des motions.

Le Président répond que la question a été posée de savoir si cela entrerait dans la discussion qui a eu lieu au niveau de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann ajoute que deux éléments sont à prendre en compte : certaines motions ont un impact financier, d'autre n'en ont pas. Ainsi, les motions sur des sujets à étudier n'ont pas d'impact financier. Il est possible d'intégrer les motions qui ont un impact financier au tableau des investissements.

Le Président signale que le tableau de suivi des motions existe ; il a pris contact avec le responsable du suivi informatique, M. Zwissig, qui a confirmé que, à chaque fois qu'il y des retours de Conseil municipal, Mme Bolognino rentre les différentes motions dans le tableau. Il est possible d'en voir le suivi, le tableau est accessible et sera communiqué.

M. Ulmann précise que la deuxième étape serait de développer une sorte de façon normalisée de relire ce tableau de motions, qui serait comme un pense-bête et servirait à savoir ce qui a été fait. En revanche, il n'a pas été décidé du traitement de ce tableau de motion, s'il reste ouvert à tout le monde ou si chaque Président de commission se doit de le consulter avant chaque commission.

M. Empeyta rappelle qu'il ne faut pas oublier les communiens. Il ne comprend pas pourquoi, deux ans et demi après le début de la législature, rien n'est mis à disposition des communiens, aucune communication n'est faite. Il est pourtant nécessaire de rendre des comptes aux personnes qui ont élu les Conseillers municipaux.

Mme Wyss a remarqué que les comptes rendus des Conseils municipaux des autres communes, sont disponibles dans le Chênois, où sont citées les motions qui ont été votées. Ceci n'est pas le cas des comptes rendus des Conseils municipaux de Chêne-Bougeries. Or, cela pourrait être une façon de communiquer aux communiens d'autres éléments que les points adoptés ou autres.

Mme Lambert partage le questionnement de M. Empeyta : l'intérêt est également de savoir ce qu'il advient des nombreuses motions qui sont renvoyées en commission.

### **8.13 Pont sur la Seymaz**

Au sujet du chantier du pont sur la Seymaz que M. Karr a évoqué tout à l'heure, M. Empeyta demande qui se chargera de passer l'information aux riverains.

M. Karr fait savoir que la seule information qu'il détient provient du fait, que la commune a été saisie d'une demande de travaux sur le domaine public communal ; il faudra donc veiller à ce que le Département, le maître d'ouvrage et les CFF fassent une communication adéquate.

*Le Président lève la séance à 22h42.*

**Annexes :** - Présentation budget communal 2023  
- Motion du groupe Alternatives intitulée « Îlots de fraîcheur »

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
T. BISANTI

Le Président  
du Conseil municipal  
D. MESSERLI



Commune de ChêneBougeries

**Présentation du projet  
de  
Budget 2023**

# Orientations budgétaires 2023

## ❖ N30 : CHARGES DU PERSONNEL

Allocation de vie chère pour les collaborateurs + 3%

## ❖ N31 : CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

### **ENERGIE**

- Augmentation du prix de l'électricité + 20%
- Augmentation du prix du gaz + 40%
- Augmentation du prix des plaquettes de bois + 10%

### **BÂTIMENTS**

- Renforcement des entretiens des bâtiments administratifs

## ❖ N36 : CHARGES DE TRANSFERT

### **SUBVENTIONS**

- Renforcement des subventions aux ménages
- Rénovation thermique, climat et mobilité douce

# Orientations budgétaires 2023

## ❖ N38 : CHARGES EXTRAORDINAIRES

Amortissement complémentaire du Fond intercommunal (FIDU) 2021

## ❖ N40 : REVENUS FISCAUX

Les revenus fiscaux présentent une augmentation de 75%

# Comparatif Budget

	<u>Budget 2022</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Ecart B2023-B2022</u>
Charges :	46'423'739	58'596'198	12'172'459
Recettes :	46'446'195	74'478'304	28'032'109
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>22'456</b>	<b>15'882'106</b>	<b>15'859'650</b>

# Budget par nature «CHARGES»

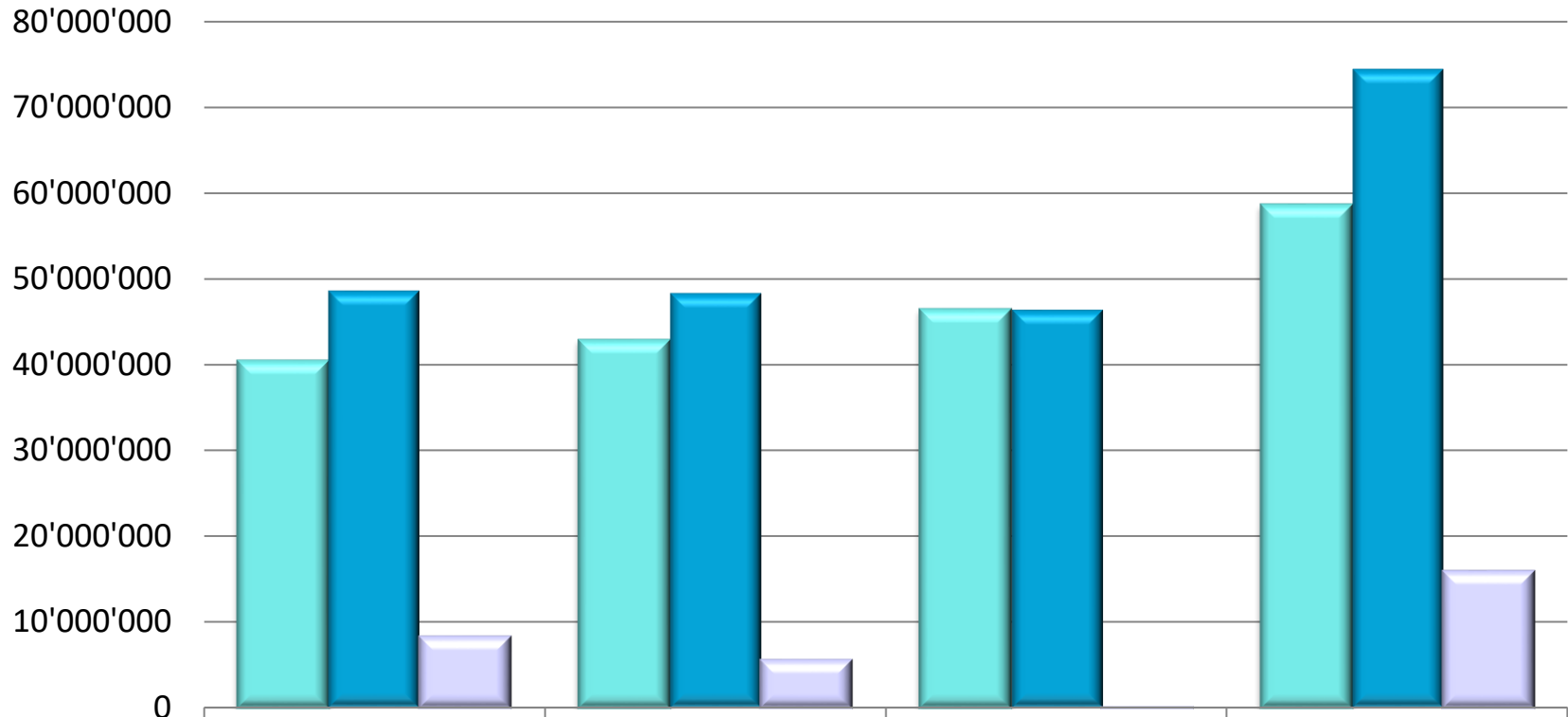
Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en % B2023-B2022
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>42'850'911</b>	<b>46'423'739</b>	<b>58'596'198</b>	<b>26%</b>
30	Charges de personnel	10'944'781	12'152'826	<b>12'526'280</b>	3%
31	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	8'478'100	11'120'548	<b>12'100'730</b>	9%
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'446'673	4'128'541	<b>4'270'252</b>	3%
34	Charges financières	1'852'085	1'929'396	<b>2'172'931</b>	13%
36	Charges de transfert	15'195'075	16'962'147	<b>26'694'504</b>	57%
366	<i>Amortissements des subventions d'investissements</i>	<i>102'713</i>	<i>130'281</i>	<b><i>59'634</i></b>	54%
38	Charges extraordinaires (amortissements complémentaires)	2'831'483	0	<b>771'867</b>	0%

# Budget par nature «REVENUS» et Résultat

Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en % B2023-B2022
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>48'415'103</b>	<b>46'446'195</b>	<b>74'478'304</b>	<b>60%</b>
40	Revenus fiscaux	40'524'392	38'883'086	<b>68'026'492</b>	75%
42	Taxes	1'901'780	1'775'400	<b>1'045'600</b>	-41%
43	Revenus divers	3'236	10'700	<b>27'500</b>	157%
44	Revenus financiers	4'926'589	4'836'707	<b>4'597'303</b>	-5%
46	Revenus de transfert	1'059'106	940'302	<b>781'409</b>	-17%
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>42'850'911</b>	<b>46'423'739</b>	<b>58'596'198</b>	
	<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>48'415'103</b>	<b>46'446'195</b>	<b>74'478'304</b>	
	<b>RESULTAT</b>	<b>-5'564'191</b>	<b>-22'456</b>	<b>-15'882'106</b>	



# Evolution des Charges-Revenus



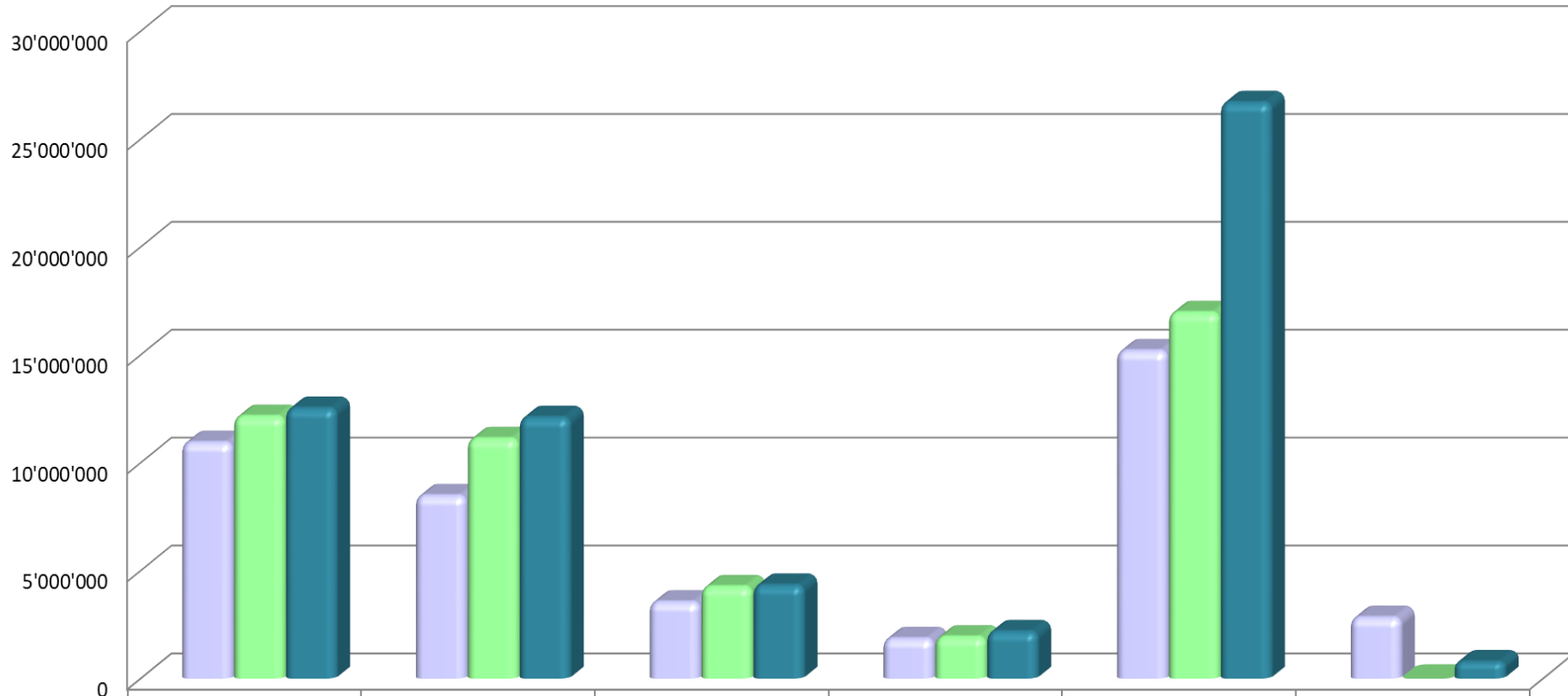
	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Total des charges	40'441'002	42'850'911	46'423'739	58'596'198
Total des revenus	48'699'743	48'415'103	46'446'195	74'478'304
Résultat de l'exercice	8'258'740	5'564'191	22'456	15'882'106

■ Total des charges

■ Total des revenus

■ Résultat de l'exercice

# Graphique de comparaison « Charges »



	Charges de personnel	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	Amortissements	Charges financières	Charges de transfert	Amortissements complémentaires
Comptes 2021	10'944'781	8'478'100	3'549'386	1'852'085	15'195'075	2'831'483
Budget 2022	12'152'826	11'120'548	4'258'822	1'929'396	16'962'147	0
Budget 2023	12'526'280	12'100'730	4'329'886	2'172'931	26'694'504	771'867

# Graphique de comparaison «REVENUS»

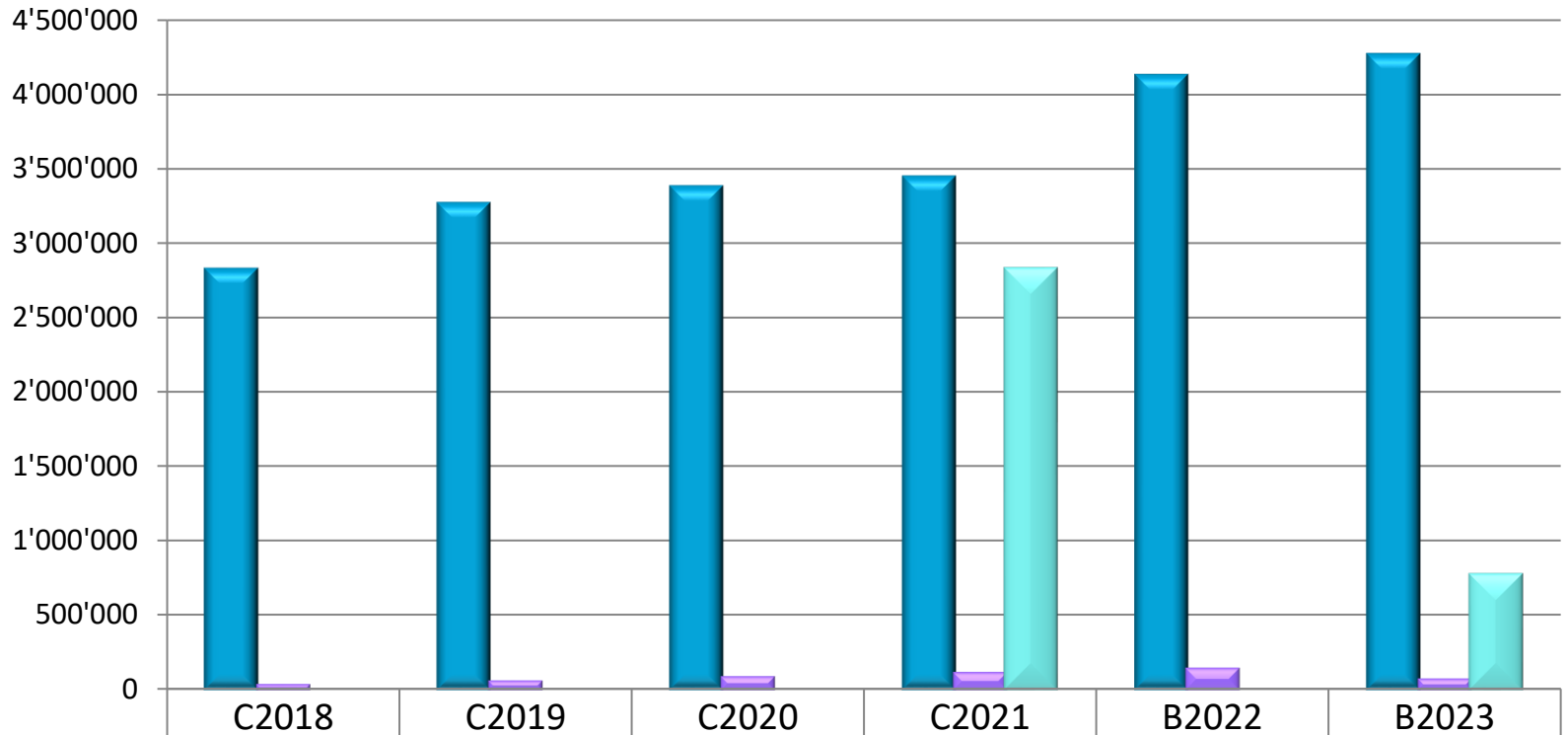


	Revenus fiscaux	Taxes	Revenus divers	Revenus financiers	Revenus de transfert
Comptes 2021	40'524'392	1'901'780	3'236	4'926'589	1'059'106
Budget 2022	38'883'086	1'775'400	10'700	4'836'707	940'302
Budget 2023	68'026'492	1'045'600	27'500	4'597'303	781'409

# Charges légalement incompressibles

Désignation	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en % B2023-B2022
Cotisation ACG	57'600	61'000	5.90%
SIACG	237'845	324'358	36.37%
SIS	759'928	826'059	8.70%
ORPC Seymaz	189'814	189'814	0.00%
GIAP	1'467'478	1'736'686	18.34%
CSSM	1'367'340	1'503'000	9.92%
EVE Rigaud	1'272'980	1'309'816	2.89%
EVE Nouveau Prieuré	1'966'177	2'088'028	6.20%
FAS'e	939'907	967'091	2.89%
Péréquation	2'166'728	1'905'164	-12.07%
<b>Total</b>	<b>10'425'797</b>	<b>10'911'016</b>	<b>4.45%</b>

# Amortissements du patrimoine administratif



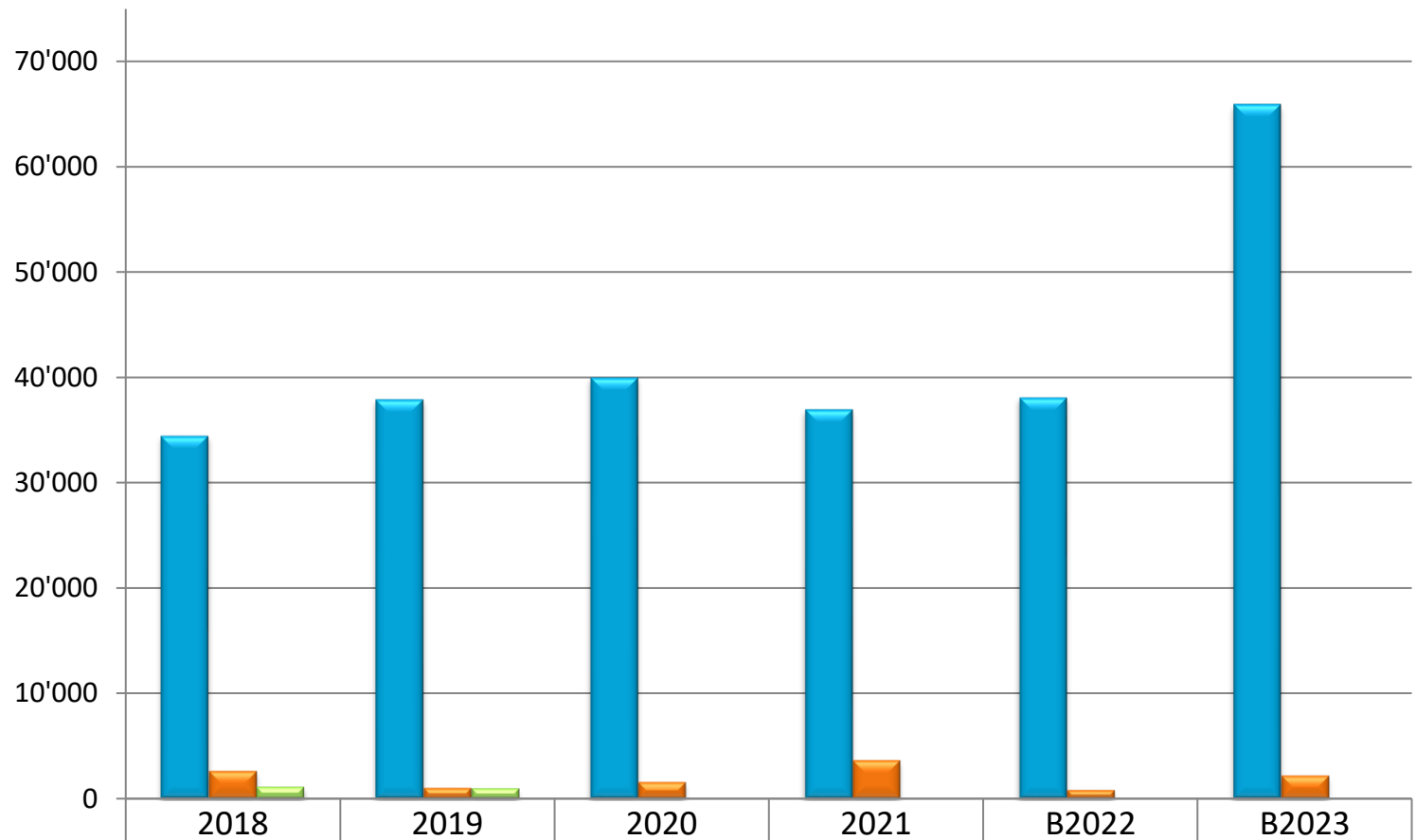
	C2018	C2019	C2020	C2021	B2022	B2023
Amortissements planifiés	2'826'069	3'268'900	3'381'326	3'446'673	4'128'541	4'270'252
Amortissements des subventions d'investissements	24'387	47'293	75'523	102'713	130'281	59'634
Amortissements complémentaires	0	0	0	2'831'483	0	771'867

# Estimations fiscales

	<b><u>Budget 2022</u></b>	<b><u>Budget 2023</u></b>
<b>Recettes Personnes Physiques</b>	38'077'076	65'872'484
<b>Recettes Personnes Morales</b>	806'010	2'154'008
<b>TOTAL DES RECETTES FISCALES</b>	<b>38'883'086</b>	<b>68'026'492</b>

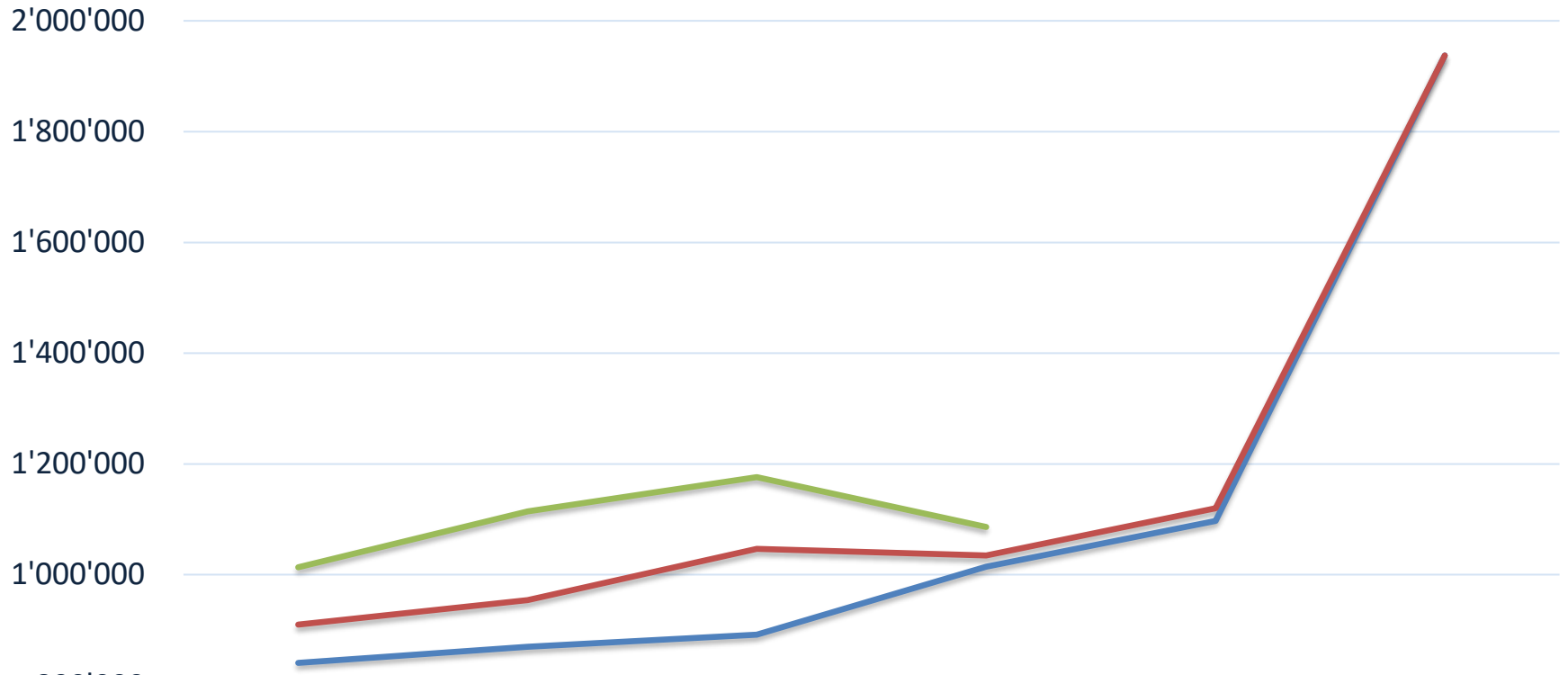
Les revenus fiscaux présentent 75% d'augmentation.

# Structure des principales recettes fiscales



■ Personnes physiques	34'448'551	37'885'002	39'982'106	36'936'403	38'077'076	65'872'484
■ Personnes morales + TPC	2'577'644	987'251	1'544'810	3'587'989	806'010	2'154'008
■ Fonds de péréquation	1'074'619	957'911	0	0	0	0

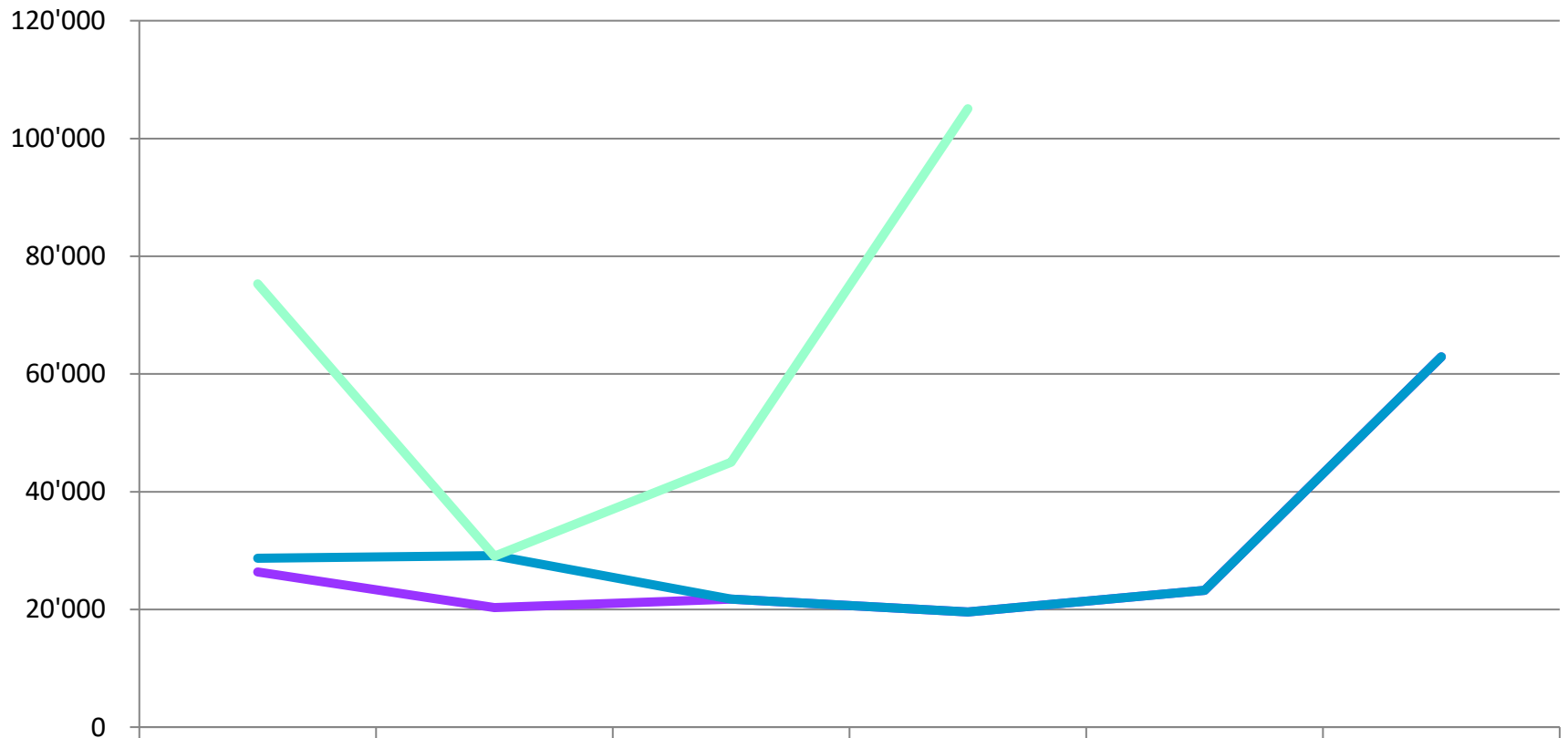
# PERSONNES PHYSIQUES — Evolution du centime additionnel






	2018	2019	2020	2021	B 2022	B 2023
— AFC	840'761	869'685	891'582	1'014'629	1'096'950	1'937'426
— Budgétisé	910'090	954'242	1'046'752	1'034'922	1'119'914	1'937'426
— Comptes annuels	1'013'193	1'114'265	1'175'944	1'086'365		



# PERSONNES MORALES — Evolution du centime additionnel



 AFC	26'353	20'324	21'765	19'558	23'265	62'912
 Budgétisé	28'706	29'148	21'765	19'558	23'265	62'912
 Comptes annuels	75'336	29'037	45'038	105'072		

# Procédure d'adoption du budget 2023

**Jeudi 29 septembre**

**Envoi du projet de Budget 2023  
au Conseil municipal**

**Jeudi 6 octobre**

**Commissions des Finances :  
Présentation et discussion**

**Jeudi 3 novembre**

**Commissions des Finances :  
Discussion et préavis**

**Jeudi 17 novembre**

**Séance du Conseil Municipal :  
Vote du budget 2023**

Motion du groupe Alternatives pour Chêne- Bougeries.  
Conseil Municipal du 15 septembre 2022.

## **Ilots de Fraicheur**

Pour une végétalisation accrue des bâtiments appartenant à la commune et de tous les abribus sur le territoire de la commune.

### **Contexte :**

Le printemps et l'été 2022 ont été les plus chauds de ces 10 dernières années. C'est un signe évident du réchauffement climatique et tous les experts prédisent une aggravation de la situation.

### **Considérant :**

- Que parmi les mesures conseillées pour lutter contre les températures élevées dans nos cités figure la végétalisation des toits plats des bâtiments et de leurs façades
- Que cette mesure permet d'abaisser la température à l'intérieur des locaux ainsi qu'à l'extérieur
- Que la végétalisation contribuera à des économies d'électricité grâce au moindre besoin de climatisation

### **Le groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif de la ville de Chêne- Bougeries:**

- De végétaliser tous les bâtiments appartenant à la commune ainsi que les abribus sur son territoire
- D'inciter les nouveaux propriétaires des immeubles et des maisons individuelles à prévoir la végétalisation des toits dans leur concept de construction.
- De créer des mini-ilots de fraicheur dans l'espace des abribus ainsi qu'aux autres espaces disponibles, particulièrement sur la voie verte

Pour le groupe Alternatives :

Tina BISANTI, Anne - Marie NICOLAS, Pierre Yves FAVARGER.

*AMCNicolas*